

**Une réflexion sur les pratiques interculturelles: L'expérience des mères immigrantes
haïtiennes à propos de leur interaction avec les intervenantes de la SAE**

Par
Marthe Leroy Zamor

Mémoire déposé a
L'École de service social
En vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction de
Sébastien Savard

Université d'Ottawa
30 septembre 2020

Marthe Leroy Zamor, Ottawa, Canada

REMERCIEMENTS

La réalisation de ma formation de maîtrise n'aurait pas été possible sans le l'appui inconditionnel et la bonne disposition des proches qui ont trouvé bon de collaborer à mon étude. Il m'est donc impératif de remercier toutes ces personnes qui n'ont jamais marchandé leur soutien tout au long de ce parcours.

Tout d'abord je tiens à remercier le Grand Architecte de l'Univers pour la protection, la santé et le support nécessaire qu'il m'a accordés durant ce cycle d'études.

Il s'agit d'une excellente opportunité que Dieu m'a octroyée d'avoir été entourée dans cette aventure par une belle famille qui m'a donné tout le réconfort dont j'avais besoin du début jusqu'à la fin. D'une façon spéciale, mes remerciements s'adressent d'abord à mon époux Renaud Leroy, pour son assistance et ses mots d'encouragement de tous les instants, ensuite à mes enfants Reydj, Roy et Olivia. Malgré tout ce que cela coûte en termes d'exigences, ces enfants ont été pour moi des sources d'inspiration, sans oublier ma mère Unive Maleine pour son aide combien précieuse.

Je veux remercier de façon particulière mon Directeur de Projet, le professeur Sébastien Savard pour la confiance, la compréhension, le dynamisme, le dévouement et le sens d'objectivité qu'il a manifestée envers moi dans le cadre de ce travail.

C'est dans ce contexte, suite à une expérience à la fois aussi éprouvante et enrichissante que je veux remercier avec mon plus profond respect, le courage de mères immigrantes haïtiennes qui ont bien voulu collaborer en répondant favorablement à mon invitation à participer à mon travail et par la suite ont accepté d'être interviewées au sujet de leur vie privée.

Merci à vous tous qui avez apporté une branche dans cette aventure ou je m'en voudrais de ne pas adresser mes remerciements à Jean Marie, Jeannine, Pasteur Dorzilmé, Prévry pour leurs conseils, le temps consacré à la lecture de ce travail et leurs propositions incontournables et rationnelles. Finalement, mes remerciements vont aux responsables du programme des Sciences Sociales qui ont été mon guide pendant ces deux années pour leur vision scientifique en vue de former des professionnels en Travail Social dignes de ce nom et tous mes collègues dans le programme.

RESUME

L'intervention de la SAE auprès de n'importe quelle famille passe habituellement par un signalement reçu d'une institution, d'un citoyen ou d'une intervenante entretenant des soupçons de mauvais traitement ou de négligence envers un enfant par ses parents. La problématique de la maltraitance ou de la négligence envers les enfants est un phénomène qui touche tous les groupes culturels dans notre société. Ainsi, la loi présente des indices ou des éléments pour aider les familles ou les communautés à assurer le bien-être des enfants en respectant les normes qui encadrent les pratiques parentales. Mais, le système mis en place n'arrive pas toujours à avoir un volet qui prend en compte la conjoncture de l'interculturalité qui caractérise le Canada. Dans ce contexte, les familles d'autres cultures apportent avec elles des pratiques parentales et des croyances qui sont différentes du pays d'accueil. Plusieurs recherches scientifiques et les statistiques sur les caractéristiques des enfants pris en charge par les SAE montrent que certains groupes culturels minoritaires sont surreprésentés proportionnellement aux nombres respectifs des enfants présents dans le système. Bien que plusieurs recherches essayent de faire ressortir les causes qui sont à la base de cette surreprésentation des enfants des minorités visibles dans le système de service des SAE, nous constatons que peu ont touchés à l'expérience des mères haïtiennes. Cette étude qualitative a pour but de comprendre l'expérience des mères immigrantes d'origine haïtienne dont au moins un de leurs enfants a été signalé et pris en charge par la société d'aide à l'enfance (SAE).

L'objectif était de donner une voix aux mères haïtiennes immigrantes et de chercher à comprendre leur point de vue à propos leurs interactions avec les intervenantes sociales dans des contextes d'un signalement et d'une prise en charge de l'un de leurs enfants par la SAE. Des entrevues narratives avec quatre mères d'origine haïtienne ont été réalisées entre le 30 mai au 24 juin 2020. Elles ont reconnu qu'il est nécessaire d'avoir une loi qui prône le respect des droits du bien-être des enfants mais elles expliquent ne pas avoir eu l'impression que les intervenantes, pour leur part, reconnaissent leur savoir ou la validité de leurs pratiques traditionnelles. Deux constats se dégagent de leurs témoignages : elles entretiennent le sentiment que leur réalité particulière est incomprise par les autorités et elles se sentent victimes de discrimination et d'injustice liées au fait qu'elles font partie d'un groupe ethnoculturel minoritaire.

Deux raisons sont à la base de ces sentiments vécus et exprimés par les mères haïtiennes : la prise en compte insuffisante du bagage culturel des mères par les intervenantes sociales et le manque de formation des intervenantes en intervention en contexte interculturel.

Mots clés : intervention, intervenantes sociales, signalement, bien-être, mère immigrante, justice sociale, interculturalité.

ABSTRET

Children's Aid Society (CAS) intervention with any family usually involves a report received from an institution, citizen or worker who has a suspicion of parental child abuse or neglect. The issue of child abuse and neglect is a phenomenon that affects all cultural groups in our society. Thus, the law presents clues or elements to help families or communities ensure the well-being of children by respecting the standards that govern parenting practices. However, the system that has been put in place does not always manage to have a component that takes into account the context of the interculturality that characterizes Canada. In this context, families from other cultures bring with them parenting practices and beliefs that are different from the host country. Several scientific studies and statistics on the characteristics of children in CAS care show that certain minority cultural groups are over-represented in proportion to the respective numbers of children in the system. Although several research studies have attempted to identify the causes underlying this over-representation of visible minority children in the CAS service system, we find that few have touched on the experiences of Haitian mothers. The purpose of this qualitative study is to understand the experiences of immigrant mothers of Haitian origin who have had at least one child reported to and in the care of the Children's Aid Society (CAS).

The objective was to give immigrant Haitian mothers a voice and to seek to understand their perspectives regarding their interactions with social workers in the context of a referral and care of one of their children by CAS. Narrative interviews with four mothers of Haitian origin were conducted between May 30 and June 24, 2020. They recognized the need for a law that advocates for the respect of children's welfare rights, but explained that they did not feel that practitioners recognized their knowledge or the validity of their traditional practices. Two observations emerge from their testimonies: they maintain the feeling that their particular reality is misunderstood by the authorities and they feel they are victims of discrimination and injustice related to the fact that they are part of an ethnocultural minority group.

Two reasons are at the root of these feelings experienced and expressed by the Haitian mothers: the insufficient consideration of the cultural background of the mothers by the social workers and the lack of training of the social workers in intervention in an intercultural context.

Key words: intervention, social workers, reporting, well-being, immigrant mothers, social justice, interculturality.

Table des matières

REMERCIEMENTS	i
RESUME.....	ii
ABSTRET	iii
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS	vi
INTRODUCTION.....	1
Chapitre I- PROBLÉMATIQUE	3
1.1. Mise en contexte.....	3
1.1.1. Quelques repères historiques de l’immigration au Canada	3
1.1.2. Contexte migratoire des familles haïtiennes au Canada	4
1.1.3. Processus d'intégration: enjeux et défis à l’intégration des familles immigrantes récentes	5
1.1.4. Fonctionnement de la Loi sur les services à l’enfance, à la jeunesse et à la famille.	8
1.2. Revue de littérature/étude empirique	11
1.2.1. Facteurs relatifs au processus de la prise de décision des professionnels quand il s’agit de la protection de l’enfant	11
1.2.2. Les inégalités de traitement dans les systèmes de protection de l’enfance.	16
1.3. Présentation du cadre théorique privilégié	20
1.3.1. Théorie de l’intersectionnalité (Crenshaw 2005)	20
1.3.2. L’approche interculturelle dans le processus d’aide de Cohen-Emerique (1993).	20
1.4. Contribution potentielle à la recherche.....	21
1.5. Question de recherche.....	22
Chapitre II. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	22
2.1. Approche méthodologique et collecte de données	22
2.1.1 Approche narrative (Didier Demazière, 2011).....	22
2.1.2 Collecte de données.....	23
2.2. Échantillon, lieu(x) et stratégie(s) de recrutement.....	24
2.2.1 Échantillon.....	24
2.2.2 Description du recrutement.....	25
2.3. L’analyse de données.....	25
CHAPITRE III- RÉSULTATS DE LA RECHERCHE.....	26
3.1. But et de l’objectif de la recherche.....	26
3.2. Profil des participantes	27

3.3. Première partie: la reconnaissance et la non-reconnaissance (dévalorisation de la différence en l'ignorant ou en le niant) des réalités des mères immigrantes haïtiennes;	27
3.3.1. Choc psychologique	27
3.3.2. La responsabilité : Les défis liés aux rôles des mères haïtiennes	29
3.3.3. La monoparentalité.....	31
3.3.4. La santé mentale et le bien être des mères immigrantes	33
3.4. Deuxième partie: compréhensibilité et (non) compréhensibilité	35
3.4.1. La perception du bien-être de l'enfant selon les mères haïtienne: la compréhension	35
3.4.2. L'expérience des mères au regard du bien-être de l'enfant dans la mire des SAE: (non) compréhension	39
3.5. Troisième partie: la relation de pouvoir et des interactions difficiles avec d'autres figures.	46
3.5.1. Description générale des aspects qui influencent les processus du signalement et de prise de décision.	47
3.5.2. L'expérience des mères face au signalement vs l'attitude de « discrimination » dont elles sont victimes.	50
3.5.3. Défis spécifiques en contexte d'autorité et interculturel	53
CHAPITRE IV : DISCUSSION.....	56
4.1. Une réflexion sur la justice sociale: la reconnaissance des mères vs la reconnaissance identitaire selon Nancy Fraser	57
4.2. Le racisme institutionnel vs les mères immigrantes haïtiennes	59
4.3. Interethnicité vs diversité des pratiques	61
CONCLUSION.....	64
BIBLIOGRAPHIE.....	71
Annexe 1 : GUIDE D'ENTRETIEN	75

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

CODP : Commission Ontario des droits de la personne

LSEF: La Loi sur le service à l'enfance, à la jeunesse et à la famille

SAE : Société de l'Aide à l'enfance

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant

ISE : Intérêt Supérieur des Enfants

INTRODUCTION

Dans plusieurs pays industrialisés, le phénomène des inégalités sociales fait l'objet d'une attention accrue par les acteurs publics (Tritah, 2019). Les inégalités sociales pourraient être considérées comme une conséquence d'une distribution inégale des ressources dans une société et les différentes structures même de cette société pourraient être en cause (Eckert., 2008). Trois grandes sources de la vie sociale pourraient définir cette inégalité : « avoir, pouvoir et savoir » (Eckert, H., 2008). Au Canada, une des manifestations de ces inégalités sociales se situe au niveau de la surreprésentation des minorités visibles dans le service de la protection de l'enfance. Une des conséquences de ces inégalités sociales est le sentiment d'injustice qu'elle fait vivre aux membres de ces communautés visibles Colin (2016).

Cette situation a un impact sur le bien-être des enfants, leur santé globale, leur accès à l'éducation, bref, sur le développement psychologique, physique et social de l'enfant (Bywaters et al., 2016). Il y a plusieurs décennies, la province de l'Ontario multiplie les stratégies pour aider les familles ou les communautés à assurer le bien-être des enfants, ce qui prouve leur engagement à contrecarrer tous les éléments (obstacles) qui pourraient contrarier le bien-être des enfants. La nouvelle loi de 2017 sur les services aux familles, aux enfants et aux jeunes découle de cette volonté de l'État et de la société ontarienne pour assurer aux enfants le droit d'être protégés et de se développer. L'intérêt suprême des enfants (ISE) est le principal central de cette loi qui mène à la création de programmes de soutien pour les familles et les enfants en vue de renforcer la capacité des familles en mettant en place des plans d'actions visant à prévenir les abus envers les enfants sous toutes ses formes. L'État met ainsi en place un ensemble de mécanismes permettant à l'État d'intervenir lorsque les familles ne répondent pas aux attentes en matière de soins aux enfants en fonction des normes contemporaines. La protection de l'enfance intervient pour dire que vous ne répondez pas à vos devoirs de parents et pour se substituer à ces derniers en vue d'assurer le bien-être de l'enfant. Dans ce contexte, notre recherche portant sur la perception des mères immigrantes d'origine haïtienne lorsqu'elles sont en interaction avec les intervenants(e)s de la protection, nous permettra de mieux comprendre ou cerner les réalités et difficultés que vivent ces mères. Les expériences de ces mères seront interprétées à l'aide de deux cadres d'analyse soit l'intersectionnalité de Crenshaw (2005) et celle de l'interculturalisme de Cohen-Emerique (1993).

Ce mémoire est composé de quatre chapitres. Le premier chapitre, qui est la problématique, se présente en cinq points. Le premier (1.1) aborde le processus d'intégration en contexte migratoire ainsi que quelques statistiques sur la migration des familles haïtiennes. Le contexte légal de service de la protection de l'enfance à travers le mécanisme de la SAE y est également abordé de même que les enjeux et/ou défis auxquels font face les mères racisées (d'origine haïtienne) en situation migratoire sont présentés. Dans le deuxième point (1.2) nous présentons la recension des écrits permettant de comprendre où la recherche est rendue dans la compréhension de ce phénomène. Le troisième point (1.3) présente le cadre théorique de la recherche suivie par quelques définitions des termes centraux qui seraient utilisés dans notre travail. Le quatrième point (1.4) concerne la contribution potentielle à la recherche. Enfin, nous présentons la prévalence de la question à travers une littérature scientifique dans un contexte légal.

Le deuxième chapitre discute de la méthodologie de recherche que nous avons retenue pour recueillir et traiter et analyser les informations nous permettant de répondre à nos questions de recherche.

Le troisième chapitre présente les résultats de notre recherche et se divise en trois parties. La première se concentre sur la question de reconnaissance et de non-reconnaissance des réalités des mères immigrantes haïtiennes. La seconde partie, elle, cherche à comprendre la question de divergence et de convergence culturelles autour de la notion du bien-être des enfants (compréhensibilité et (non-compréhensibilité). Enfin, dans la troisième partie, nous voulons susciter une réflexion sur la dynamique interculturelle et interrelationnelle.

Le dernier et quatrième chapitre du mémoire est le chapitre de discussion de l'étude. Celui-ci propose une analyse de la (in)justice sociale quand il s'agit la réalité des mères immigrantes, dans un premier temps. Ensuite, il se concentre sur la question du racisme institutionnel et systémique. Enfin, nous portons une discussion sur la question d'inter-ethnicité et d'interculturalité dans la pratique.

Chapitre I- PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre aborde plusieurs thématiques importantes de mon sujet afin de contextualiser et de situer notre question et l'objectif de recherche. D'abord, nous présentons quelques repères historiques de l'immigration au Canada pour montrer le contexte migratoire des familles haïtiennes au Canada et du coup la transformation qui se produit dans la communauté canadienne sur le plan culturel au regard de l'ampleur de la multiculturalité. Ces aspects vont nous permettre de réfléchir sur les enjeux auxquels font face les familles immigrantes en situation migratoire. Ensuite, nous présentons quelques détails sur le fonctionnement de la Loi à propos de services à l'enfance. Enfin, nous abordons la littérature qui va nous permettre de placer le sujet dans le champ scientifique. Le cadre théorique de l'intersectionnalité et de l'approche interculturelle dans le processus d'aide de Cohen-Emerique (1993) et ses pertinences pour cette recherche seront ensuite expliqués. Cette partie se clôt avec la présentation de la question et de l'objectif de la recherche.

1.1. Mise en contexte

1.1.1. Quelques repères historiques de l'immigration au Canada

Depuis la période d'après-guerre, le Canada adopte des lois et des règlements contrôlant la frontière en matière des politiques d'immigration. La première loi a été adoptée en 1869 (Myrlande, 2005), à travers cette loi, le gouvernement favorise de préférence l'immigration d'une main d'œuvre masculine britannique et parfois européenne. Vers la fin des années 1940, le gouvernement adoptait des lois dont l'objectif était de peupler le Canada et de développer l'économie du pays. Cette situation nous laisse comprendre qu'à cette date la loi était plutôt guidée par des principes inspirés du néolibéralisme plutôt que par des objectifs sociaux (Myrlande (2005).

Au début des années 1960, le Canada adoptait une politique de « préférence raciale » ou « d'échelle » qui favorise les familles immigrantes originaires de la Grande-Bretagne, de l'Europe du Nord, de l'Australie et les « blancs » des États-Unis. Puis on retrouvait les immigrants provenant de l'Europe de l'Est et du Sud. Les immigrants de couleur (Noirs et Asiatiques) se retrouvaient tous au bas de l'échelle (Icart, 2001 : 50).

Myrlande, (2005) et Icart, (2001) montrent que le gouvernement adoptait une philosophie de catégorisation en matière d'immigration. C'est une période où le processus migratoire était largement marqué par la discrimination et le racisme fondés sur l'âge, le sexe, l'origine nationale,

ethnique ou raciale ou en raison de la classe sociale (Côté et al., 2001, cité dans Myrlande, 2005). Selon Myrlande, au début du XIXe siècle, L'État concevait les nouveaux arrivants (par rapport aux sexes, situation de santé ou de l'âge) comme une charge, c'est pourquoi de nombreuses dispositions législatives sont prises pour restreindre l'immigration au Canada.

Selon Côté et Kerisit, (2001), en 1967, une loi a été votée qui favorise l'admissibilité de trois catégories de classe à rentrer au Canada : les membres d'une famille immédiate, les personnes à charge parrainées et les parents désignés. En outre, la nouvelle loi de 1976 avait pour but de mettre l'accent sur quelques indicateurs importants, tels que la réunification des familles, la non-discrimination, le souci d'accueillir des réfugiés et la promotion des objectifs démographiques, économiques, sociaux et culturels du Canada. (Coté et Kerisit, 2001).

1.1.2. Contexte migratoire des familles haïtiennes au Canada

La rentrée massive des familles haïtiennes au Canada est ainsi marquée par de grandes périodes historiques de l'immigration canadienne. Selon la statistique Canada, 2011, leur première rentrée est marquée par la période de l'expansion économique ayant suivi la Seconde Guerre mondiale, de 1950 à 1967. C'est la période marquée par le programme de recrutement des femmes pour le service domestique, la période de la politique d'échelle, etc. Ensuite, la deuxième période de masse est celle de 1967 à 1977, où les Haïtiens cherchent à fuir le régime Duvalier et la dégradation des conditions de vie en Haïti. La troisième est de 1973 à 1980, qui correspond à une période de la crise économique au Canada, période pendant laquelle on assiste à une baisse du nombre des immigrants (Cardona, 2012).

La quasi-continuité des politiques coloniales par l'État postcolonial, en matière de développement communautaire, a été un échec, eu égard à l'amélioration des conditions de vie des populations haïtiennes. Contrairement à ce que l'on pouvait espérer, le passage de plusieurs grandes autorités au pouvoir de 1935 jusqu'à la fin des années 1980, les programmes d'aide du fonds monétaire international (FMI), etc., n'ont rien apporté de positif au profit de la population haïtienne (Sainsiné, 2007). En effet, la crise économique et le comportement de désengagement affiché par l'État postcolonial dans les années 1950-1980 ont aggravé les conditions sociales et économiques des populations rurales et urbaines. La rentrée massive de la population haïtienne au Canada et l'émergence des mouvements communautaires ou associatifs sont des réponses aux crises politiques à l'absentéisme étatique.

En conséquence de l'instabilité politique, plusieurs familles haïtiennes ont choisi de s'installer au Canada à la recherche d'une vie meilleure et dans l'espoir d'un avenir pour leurs enfants. C'est une communauté qui compte beaucoup sur leurs enfants pour une vieillesse meilleure. Généralement, ils ramènent avec eux leur propre bagage culturel et même, parfois, une dynamique familiale propre à leur valeur. Vu qu'elles ne possèdent pas assez de connaissances de leur société d'accueil, elles se retrouvent souvent confrontées aux différences culturelles et notamment, à celles relatives aux pratiques parentales et à la manière d'élever un enfant (Bérubé, 2004; Battaglini et al., 2002, cité dans Poitras, 2014). De ce fait, il arrive parfois qu'elles doivent faire face aux lois de leur pays d'accueil, lorsque cette différence de culture est à l'origine d'un éventuel signalement...

Le recensement de 2011 Canada révèle que 20,6 % population est née à l'étranger, ce qui est considéré comme la plus forte proportion de population immigrante de tous les pays du G8 (Statistique Canada, 2013). On assiste durant ces dernières décennies à une transformation du profil culturel et démographique de la population canadienne eu égard du multiculturalisme dans la communauté canadienne. Selon le recensement de 2016 publié par la Statistique Canada, 10,7% de la communauté haïtienne se trouve en Ontario, qui correspond à 17 715 haïtiens. On pourrait la considérer comme une minorité visible en importance dans la province de l'Ontario.

Ainsi, on a pu constater durant ces dernières années une grande diversité d'origines au Canada. Alors, depuis les années 1970, la diversité ethnoculturelle des familles devient de plus en plus commune, en raison des politiques multiculturelles qu'adopte alors le Canada (Canadian Immigrant, 2018). Subséquemment, cette interculturalité ouvre la porte à de nouvelles pratiques culturelles liées à la parentalité au Canada. Alors, on peut comprendre qu'il existe également une multitude de variantes quant aux manières d'élever un enfant dans la compréhension, l'acceptabilité et la désirabilité de certaines tâches et comportements liés à l'exercice du rôle parental (Maiter, Alaggia et Trocmé, 2004, p.310).

1.1.3. Processus d'intégration: enjeux et défis à l'intégration des familles immigrantes récentes

Ici, nous voulons montrer quelques indicateurs généraux relatifs à l'intégration dans leur pays d'accueil et des lacunes informationnelles qui sont au centre des principaux obstacles vécus par les immigrants récents. Mais, il convient tout d'abord de définir l'intégration au sens large

(socioprofessionnelle, socioéconomique, etc.). Ce concept renvoie à un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel. Ce processus, dans lequel l'intégration de l'individu sur le marché du travail marche de pair avec la maîtrise de la langue d'accueil, n'est achevé que lorsque l'immigrant participe activement à la vie culturelle, sociale et politique et développe à un sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil (MCCI, 1990a, p. 16, cité dans Labelle, Field et Icart, 2007). Landecker (1965, p. 47) de son côté définit quatre types d'intégration qui « se réfèrent chacun à un aspect particulier de la nature des groupes par rapport auxquels se définit une certaine forme d'intégration »: soit l'intégration culturelle (ou concordance entre les normes d'une culture), l'intégration normative (ou conformité de la conduite aux normes), l'intégration communicative (ou échange de significations dans le groupe), enfin l'intégration fonctionnelle (ou interdépendance due aux échanges de services entre les éléments du système). Selon ce que Rhein (2012) a expliqué, ce n'est qu'au courant de ces dernières années que le concept d'intégration a évolué et aujourd'hui il peut prendre plusieurs sens qui le rendent plus difficile à utiliser de manière rigoureuse (2002, p.202). Cette évolution a vu le jour par la « sociologie de l'immigration » et par la « sociologie politique », avec l'ampleur que prend l'immigration aujourd'hui (Rhein 2002, p.193).

Il devient important de suivre la situation des immigrants sur le marché du travail pour saisir les diverses facettes de leur intégration socioéconomique. Bien qu'il y ait une importante amélioration par rapport au taux de chômage des immigrants au Canada, les inégalités d'emplois sur le marché du travail persistent. Selon la statistique Canada, le taux a légèrement diminué en 2017, soit 6,4%. C'est le taux le plus bas depuis le début de la série de l'EPA sur les immigrants, en 2006. Parallèlement, leur taux d'emploi a augmenté, passant à 78,9 %. Tous les immigrants ne sont pas confrontés par ces inégalités de la même façon. Selon Béji et Pellerin (2010) et les données de la statistique (2017), il paraît que les immigrants récents connaissent un peu plus de difficultés sur le marché du travail. Pendant les années 2016 à 2017, les immigrants qui habitaient au Canada depuis plus de dix ans sont plus susceptibles de profiter de la hausse de l'emploi (statistique, 2017). Tandis que, les immigrants très récents (au Canada depuis 5 ans ou moins) étaient à l'origine de plus du tiers (35 %) de cette hausse. Les inégalités d'emplois sont aussi plus marquées chez les femmes immigrantes, non seulement par rapport au sexe masculin, mais, également par rapport aux femmes nées au Canada. Par exemple, le taux d'emploi des femmes immigrantes est beaucoup plus faible que celui des femmes nées au Canada (72,0 % contre 82,0 % en 2017), et leur taux de

chômage presque le double (7,2 % contre 4,3 %). C'est le groupe le plus vulnérable à faire face à des obstacles persistants sur le marché de l'emploi. Ceux et celles vivant en Ontario et en Colombie-Britannique représentaient l'essentiel de la croissance de l'emploi des immigrants en 2017 à l'échelle nationale. La moitié de la population immigrante canadienne du principal groupe d'âge actif se trouve dans la province de l'Ontario, en 2017. Leur taux de chômage était de 5,8 et se situe à son plus bas niveau depuis 2006.

Plusieurs études (rapports gouvernementaux et autres études scientifiques) présentent quelques obstacles à l'intégration socioprofessionnelle. Une fois arrivée dans le pays d'accueil, un bon nombre de défis doivent être relevés pour pouvoir s'intégrer dont les principaux sont les barrières linguistiques la non-reconnaissance des acquis, la discrimination et la difficulté d'accès aux réseaux sociaux. Béji et Pellerin (2010) pensent que le point central par rapport à ces différentes barrières à l'intégration économique et sociale, c'est l'information. La connaissance de la langue est une condition sine qua non pour avoir accès à l'information. Tandis que, cette condition représente l'un des premiers défis auquel les immigrants doivent faire face pour s'intégrer. C'est aussi l'un des aspects souvent mentionnés qui pourrait affecter la relation entre les professionnelles (ex. les intervenants de la SAE) et les familles immigrantes (Maiter, 2009).

Aussi, le fait de la non-reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants est un obstacle systémique raciste à l'égalité des chances (Drudi, 2002). Les obstacles structurels liés à l'emploi comme la difficulté à trouver un emploi est un grand défi auquel font face les immigrants. Il est important de miser sur l'intégration scolaire des immigrants dans le but de comprendre les taux de stress que peuvent vivre un bon nombre de mères immigrantes au cours du processus, car l'école est considérée comme le meilleur milieu à l'intégration pour beaucoup d'enfants de familles immigrantes. Ce sont des obstacles dans la structure sociale et politique du pays d'accueil qui agissent comme des barrières aux immigrantes limitant leur accès aux mêmes ressources que celles des groupes majoritaires (Mullaly, 2010). Ces différents obstacles que doivent surmonter ces mères en contexte migratoire engendre la diminution considérable des liens familiaux traditionnels, les barrières linguistiques, la déqualification professionnelle et sociale, la situation socioéconomique précaire et le racisme (Bywaters et coll., 2015). Alors, cette situation stressante génère un impact sur les conditions des familles d'origine haïtienne sur plusieurs points,

et qui par la suite affecte la capacité des mères à prendre soin de leurs enfants (Bywaters et al., 2015; Maiter et al., 2009).

1.1.4. Fonctionnement de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

1.1.4.1. La Loi 2017 sur le service à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEF)

Tous les cinq ans, le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse est tenu d'effectuer un examen de la Loi. Ainsi, l'examen de 2015 a porté sur les changements éventuels qui pourraient être apportés à la LSEF (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, 2018). Ces nouvelles évolutions montrent la transformation progressive de la conception de l'enfant et de ses besoins. La LSEF, dispose des services pour les enfants qui sont ou qui risquent d'être victimes de violence ou de négligence (Ministère des Services à l'enfance et des services sociaux et communautaires, 2017). C'est au travers de cette Loi que l'État intervient dans les vies des familles à l'aide du mécanisme de Sociétés d'Aide à l'Enfance (SAE) lorsqu'elle croit que les familles sont dans l'incapacité de répondre aux normes contemporaines de parentalités et que les enfants sont à risque dans son environnement immédiat. Le gouvernement de l'Ontario à travers ses lois ou ses politiques publiques cherche à présenter un service plus approprié au contexte culturel, vu sa politique de multiculturalisme, pour l'ensemble des enfants et des jeunes pris en charge par le système de la protection de l'enfance y compris les enfants racisés, afin de veiller à ce qu'ils reçoivent le meilleur soutien possible. Cependant, cette initiative provoque des obstacles (culture et relation familiale) pour les enfants et les jeunes qui veulent maintenir leur identité raciale, ethnique, religieuse ou linguistique et pour les familles vulnérables qui veulent maintenir une relation familiale pour un bon développement des enfants (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, 2018).

1.1.4.2. Reconnaître les signes de la maltraitance envers les enfants

Dans tout le territoire du Canada, les lois obligent toute la communauté (professionnels et particuliers) qui travaille auprès des enfants à signaler à une agence de protection, comme la SAE en Ontario, toute forme de maltraitance envers un enfant lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire ou de soupçonner qu'un enfant est ou a été victime de mauvais traitements ou qu'il est à risque de subir de tels traitements (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, 2018, l'association canadienne de protection médicale, 2012, p.1).

Pour pouvoir aider un enfant qui est en risque de mauvais traitement, il est important d'être en mesure d'identifier les signes et symptômes associés à la maltraitance envers les enfants. Ainsi, le gouvernement de l'Ontario a mis à la disposition des personnes qui veulent faire un signalement des documents dans lesquels sont mentionnés plusieurs indices pour reconnaître les indices de négligence. Par exemple, on reconnaît les mauvais traitements physiques par le « vêtement inapproprié selon la saison », « l'anxiété », « l'agressivité ou le retrait », « le comportement négatif », « le changement soudain dans le développement de l'enfant ». Aussi, des indices de négligence sur le plan affectif sont présentés : « mauvaise estime de soi », « maux de tête ou d'estomac sans motif médical », « peur anormale ou cauchemars plus fréquents », « manifestations d'affection désespérée », « troubles de comportement », « comportements extrêmes – l'enfant est désobéissant ou trop docile ». Aussi, plusieurs indices d'abus sexuels, comme « infections urinaires ou maux de gorge fréquents », « Tristesse constante », « reproduction des mauvais traitements avec son entourage », « baisse soudaine du rendement scolaire », « énurésie ». Aussi, plusieurs indices de négligence d'une façon générale comme l'alimentation, le sommeil, la sécurité, la supervision, ainsi que les vêtements et les soins médicaux appropriés et les signes peuvent être présenté : « oubli de pièces de vêtement importantes », « absences répétées à l'école », « problèmes de concentration », « faim persistante », « manque constant d'hygiène », « l'enfant est souvent sale et très peu soigné », « l'enfant vole le dîner ou l'argent de dîner des autres » (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, 2018).

Alors, nous pouvons constater que ce document (celui qui est disponible sur le site web du ministère) présente plusieurs de ces indices ainsi que d'autres qui n'ont pas été cités ci-dessus pour guider les personnes dans la reconnaissance de signes et symptômes associés à la maltraitance. Cependant, selon le Ministère, la présence d'un seul indice ne serait pas suffisante pour justifier un cas de mauvais traitement, elle peut indiquer que quelque chose ne va pas. Toutefois, dans le cas où il existe plusieurs indices vous permettant de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être compromis, vous avez la responsabilité de communiquer avec une SAE locale, selon article 125 de la LSEJF (ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, 2018).

1.1.4.3. Les normes d'évaluation de risque en protection

L'évaluation des risques est un outil qui est utilisé dans les enquêtes sur le milieu familial en Ontario. Il permet de déterminer les éventuels facteurs comportementaux et historiques évidents que les statistiques associent aux mauvais traitements et à la négligence (ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, normes 2016)

Les professionnels de la SAE cherchent à reconnaître à travers cette évaluation: - les risques de mauvais traitements futurs les plus élevés et les étapes à entreprendre pour les réduire; - les enfants et les familles qui sont moins risqués, mais qui peuvent avoir besoin d'accompagnement afin de prévenir les mauvais traitements envers les enfants; - les enfants et les familles qui courent un risque moindre de mauvais traitements futurs et dont les dossiers peuvent être fermés à la suite d'une enquête sur la protection de l'enfance. (Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, normes 2016, p.68)

Selon la loi, une fois la SAE reçoit un signalement, les mesures doivent être prises pour assurer la protection et la sécurité de l'enfant. Après le signalement, une décision de mener une enquête doit être planifiée dans les 24 heures qui suivent. Le ministère a présenté plusieurs étapes à suivre pour cette activité. Avant de procéder à une enquête, les facteurs suivants sont étudiés en premier à travers ces questions: - l'objet de l'information est-il un enfant, selon la définition donnée à la partie III de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF)? - l'enfant réside-t-il actuellement sur le territoire de compétence de la SAE? (Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, normes 2016, p.23).

Dans le but d'assurer la sécurité de l'enfant, l'intervenant responsable du dossier doit planifier à rencontrer l'enfant à l'intérieur des 12 heures suivant le signalement. Cette même personne doit également être rassurée de faire une évaluation de la sécurité de tous les enfants dans la famille et organiser une évaluation médicale à l'intérieur des 24 heures si requises (Jeha, 2002). Ainsi, après 21 jours, toutes les mesures possibles doivent être prises pour déterminer s'il faut poursuivre le dossier. Si c'est le cas, avec des preuves qui établissent le bien-fondé des allégations, elle doit établir un plan d'action avec les parents. Le plan doit être le plus détaillé possible, entre autres il peut y avoir des objectifs précis, des attentes face aux parents, d'autres services de partenariat dans le cas d'une éventuelle référence, lettre d'entente (facultatif) entre les parents et la SAE en vertu de laquelle l'enfant quitte temporairement la maison. (Jeha, 2002).

1.2. Revue de littérature/étude empirique

Cette section vise à placer le sujet dans le champ scientifique en contexte professionnel social face aux enjeux de l'interculturalité dans le système de la SAE. En fait, nous voulions systématiquement aborder les deux thématiques qui feraient l'objet de notre sujet : facteurs relatifs au processus de prise de décision des professionnels et les inégalités de traitement dans les systèmes de protection à l'enfance qui pourraient engendrer une forte représentation des enfants des mères immigrantes dans le système.

1.2.1. Facteurs relatifs au processus de la prise de décision des professionnels quand il s'agit de la protection de l'enfant

Plusieurs chercheurs ont discuté des facteurs qui influencent la prise de décision quand il faut évaluer les cas de signalements reçus. Jacob et Laberge (1997, 2001), dans leur rapport font mention de six facteurs, comme ceux qui sont liés: 1) au contexte signalé ; 2) aux personnes/institutions qui prennent les décisions ; 3) à l'enfant signalé ; 4) aux parents et à la structure familiale ; 5) aux ressources du milieu ; et enfin 6) à la structure d'intervention elle-même. Ensuite, Robichaud (2017, 95), dans le chapitre résultat de sa thèse décrit six facteurs qui influencent la prise de décision des intervenants des service de la protection de la jeunesse du Québec. Selon lui, 1) la pression des échéances ; 2) les attitudes des familles racisées et des professionnelles ; 3) les différents rôles de l'évaluation ; 4) le sentiment qu'ont exprimé les professionnelles de ne pas être préparées ; 5) les formes de maltraitance mises en cause ; 6) certaines tensions par rapport à la diversité. Dans ce mémoire, nous nous mettons l'accent sur trois grandes catégories de facteurs sont susceptibles d'influencer les décisions des professionnels de l'aide à l'enfance en contexte interculturel, soit ceux: 1) liés aux situations signalées ; 2) aux attitudes des professionnelles et des familles en contexte interculturel et aux caractéristiques des parents; 3) aux personnes qui prennent les décisions (au signalant ou source du signalement).

Les professionnels sociaux, concernant l'évaluation de dossiers des enfants signalés, sont les mieux placées pour décider le sort de l'enfant en question. Ainsi, selon Gambrill, 2008, cité dans Marie-Joëlle, 2017), plusieurs facteurs peuvent guider le processus de la prise de décision. C'est pourquoi il évoque un ensemble de sentiments qui peut influencer la prise de décision des professionnels de la SAE.

Un aspect important qu'il faut considérer dans la prise de décision lors d'une évaluation, c'est que la décision finale influencerait d'une manière ou d'une autre la continuité du dossier. Par exemple, un cas d'un « mauvais » jugement clinique peut amener à d'autres processus inappropriés, une situation qui peut contribuer à la revictimisation de l'enfant et/ou qui pourrait mettre son droit en jeu (Gambrill, 2008; Munro, 2008, cité dans Marie-Joëlle, 2017).

1) Situations signalées: comme étant déjà mentionné plus haut, les professionnels de la SAE cherchent à reconnaître à travers l'évaluation de risque la possibilité de mauvais traitements futurs les plus élevés dès la première étape du processus d'intervention (selon le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, normes 2016). Par exemple, il appert que les types d'allégations au dossier peuvent être des suramplificateurs dans le processus de prise de décision : les différents types de mauvais traitement font partie des caractéristiques des situations problématiques signalées. Il y a beaucoup plus de chance pour qu'un dossier soit retenu lorsqu'il s'agit de l'abus physique et encore plus de l'abus sexuel (Jacob et Laberge, 2001). Ce sont ces deux types d'abus qui sont le plus souvent jugés fondés (Drake, 1995, cité dans Jacob et Laberge, 2001). Lorsque la situation montre une certaine probabilité pour des conséquences psychologiques, soit à moyen terme ou à long terme (Smith et coll., 1995), la fréquence et le type de mauvais traitements rapportés (Giovannoni, 1989) sont considérés comme des facteurs qui influent sur les jugements portés par les intervenants. Aussi, le nombre d'enfants signalés pourrait être l'une des caractéristiques dans l'évaluation. L'envergure que donnent les intervenants responsables du dossier et l'évaluation du risque est considérée comme un des éléments importants qui peuvent déterminer le futur du dossier (Jacob et Laberge, 2001). Ajouté à tout cela, l'aspect culturel de la famille a influencé la prise de décision et le résultat de l'évaluation.

Plusieurs recherches américaines montrent, d'un groupe ethnique à l'autre, que les types de mauvais traitements, les processus de signalement et autres peuvent être différents (Lauderdale, Powers & Eckenrode, 1988; Spearly & Lauderdale, 1983, cité dans Tourigny et Bouchard, 1994). Les études montrent que les taux d'incidence sont plus fréquents chez les groupes minoritaires que chez le groupe ethnique majoritaire (Tourigny et Bouchard, 1994). Aussi, beaucoup de recherches sur les signalements montrent que la différence culturelle de la personne mise en cause joue un rôle primordial dans les décisions de retenir le signalement (Downing et al., 1990 ; Wells et al., 1989, 1995, cité dans Jacob et Laberge, 2001).

Par exemple, l'étude de Tourigny et Bouchard (1994) dit que les recherches poussent à comprendre que le problème de mauvais traitement parental pourrait se présenter à un rythme plus élevé dans la communauté haïtienne.

Les situations que nous avons présentées précédemment, concernant la famille haïtienne, soit par rapport au contexte migratoire, ont permis de comprendre que ces familles présentent plusieurs de particularités qui les rendent plus vulnérables d'être reconnues et dénoncées pour des cas éventuels de mauvais traitements (Jacob et Laberge, 2001).

2) Attitudes des professionnelles et des familles: liés aux attitudes des professionnelles et des familles en contexte interculturel et aux caractéristiques des parents;

Robichaud, dans son analyse met en lumière la rencontre des deux cultures dans la conduite des évaluations ou l'attitude de l'un ou l'autre s'influence et du coup, influence le processus de la prise de décision. Dans un premier temps, par exemple, les professionnels ont une certaine perception de l'attitude des familles « racisée », qui oscille entre collaboration et résistance ; ensuite, on retrouve les professionnelles qui se situent entre réflexivité et autorité (Robichaud 2017).

Plusieurs recherches ont mis en exergue de nombreux facteurs associés à la « capacité parentale » à l'exercice de leurs rôles parentaux, comme : habiletés déficientes concernant les capacités à prendre soin de jeunes enfants, problèmes de santé mentale ou physique, difficultés conjugales ou familiales, problèmes de consommation d'alcool ou de drogue, déviance élevée par rapport aux normes existantes... (Rosen, 1981 ; Alter, 1985 ; Hutchison, 1989 ; Waterhouse et Carnie, 1992 ; Jones, 1993 ; Shapira et Benbenisty, 1993 ; Smith et al., 1995, cité dans Jacob et Laberge, 2001). La capacité financière des parents peut nuire à la santé ou à la sécurité physique et mentale des enfants (Hoepfner 2010). Certains chercheurs pensent, au contraire, que les professionnels ont besoin de motifs fondés pour retenir un signalement, c'est pourquoi, ils cherchent des cas bien spécifiques de mauvais traitement et, un problème de consommation ou de comportement ne permet pas à lui seul de juger le bien fondé du signalement (Jacob et Laberge, 1997). Mais, par exemple, la qualité de l'environnement physique où évolue un jeune enfant, la capacité à prodiguer les soins nécessaires aux enfants selon l'état physique et psychologique des parents pourraient être évaluées (Jacob et Laberge, 1997). Même l'attitude des parents est nécessaire pour juger la capacité d'un parent à jouer son rôle dans une collaboration de qualité

avec les acteurs (Jacob et Laberge, 2001). L'étude de Benrenishty (1993) cité dans Jacob et Laberge (1997) montre comment une bonne relation parents-enfants a une certaine influence sur le jugement clinique des intervenants. En fait, une situation de négligence qui pourrait être considérée comme « intentionnelle » de la part des parents envers les enfants, ajoutée à une conjoncture conflictuelle dans la relation parent-enfant pourraient engendrer les facteurs qui influent sur la décision des intervenants.

Selon ce qu'a expliqué Robichaud (2017), il appert que le manque de collaboration de familles est causé par une certaine méfiance développée par le parent vis-à-vis de la figure d'autorité. Les professionnelles disent que, selon Robichaud, il peut y avoir de possibles changements, c'est-à-dire d'une attitude de résistance vers une attitude de collaboration dans le but de répondre positivement aux propositions des professionnelles de la protection (étude réalisée sur le Québec). Pour les intervenants, une meilleure collaboration des familles les rassurait « puisqu'elle leur permet de jauger le risque de récidive et l'ampleur des changements apportés dans leur comportement » (Robichaud, 2017, 114). Selon Jacob et coll. (2001), le fait de prendre conscience de collaborer avec les professionnels de la protection montre déjà le vouloir du parent de vivre un certain changement et du coup montre de l'intérêt pour le bien être de son l'enfant (Jacob et Laberge, 2001).

Précédemment on a parlé de la situation socio-économique de la famille haïtienne nouvellement arrivée. Par exemple, la capacité de s'exprimer, manque de connaissance/information du pays d'accueil, la difficulté à trouver un emploi, la séparation avec son réseau familial et social (Villefranche-Brits, 1981, cité dans Tourigny et Bouchard, 1994), sont tous considérés comme des indices qui montrent un certain l'isolement de la famille. À ce sujet, ces situations d'isolement pourraient s'avérer des barrières à la capacité parentale ou à l'accomplissement de leurs rôles parentaux. Une situation qui peut également déranger dans la relation parent-enfant (Tourigny et Bouchard, 1994). Généralement, la situation financière à laquelle ces mères immigrantes doivent faire face, ajoutée à une situation d'isolement qu'elles ont connue, mettent en péril la qualité des relations entre parents et enfant (ibid., 1994).

3) Aux personnes qui signalent (au signalant ou source du signalement):

Selon Jacob et coll. (2001), la source du signalement est l'une des caractéristiques qui joue un rôle important parmi les facteurs ayant portés sur le processus décisionnel dans le système de

bien-être de l'enfance. Selon la loi ontarienne, toutes les personnes sont appelées à signaler les cas de mauvais traitement ou de négligences soupçonnées envers les enfants, dès qu'il y a des allégations qui laissent croire que la sécurité de l'enfant est en jeu. Cependant, certains professionnels, comme les enseignants, les fournisseurs de services de garde d'enfants, les professionnels de la santé, ainsi que les responsables de l'application des lois, sont obligés par la loi de faire des signalements. Aussi, il convient de signaler qu'il y a beaucoup de différence dans les sources de signalement, ce que Trocmé et Wolf, 2011 appelle Sources professionnelles et sources non professionnelles. C'est-à-dire, il y a des sources de signalement auxquels le service de bien être à l'enfance accorde beaucoup plus d'importance. Par exemple, les signalements anonymes sont généralement ceux qui sont le moins souvent jugés fondés par le système (Jacob et Laberge, 2001). Des recherches montrent par contre que les signalements qui proviennent des policiers sont généralement jugés fondés (Jacob et Laberge, 2001). Les premières sources de contact avec les SAE deviennent les premières où la disproportion peut être introduite dans le système (Cadre de pratique, 2016).

(Lavergne et coll., 2008, p.67), expliquent une certaine différence, qu'ils ont constaté, entre les sources de signalement des groupes d'enfants racialisés et les principales sources de signalement des enfants blancs au système du bien-être (cité dans Cadre de pratique, 2016). Ils expliquent, d'après leur constat, que « Les signalements concernant les enfants de groupes de minorités visibles provenaient principalement de sources de signalement professionnelles, alors que les signalements concernant les enfants autochtones et les enfants blancs provenaient principalement de sources de signalement non professionnelles » (Cadre de pratique, 2016, p. 28). Une étude au Canada a montré que les enfants des mères haïtiennes sont deux fois plus susceptibles de subir un signalement que les enfants des familles majoritaires, et que les principales sources de ces signalements étaient des professionnels de la santé et de l'éducation, alors que les jeunes Franco-canadiens étaient le plus souvent signalés par leur famille immédiate ou leur famille élargie (Cadre de pratique, 2016, p. 29).

Selon une étude aux États-Unis, la moitié des cas de mauvais traitement qui devraient être signalés est signalée, mais avec la présence des différences ethnique et socio-économique au sujet des personnes qui sont signalées, celles qui font les signalements et aux types de mauvais traitement qui sont signalés (Cadre de pratique, 2016).

1.2.2. Les inégalités de traitement dans les systèmes de protection de l'enfance.

Henri (2008) a dit, selon une approche quantitative, les inégalités sociales sont une conséquence d'une distribution inégale des ressources dans une société, et les différentes structures mêmes de cette société pourraient être en cause. Ainsi, il parle trois grandes sources de la vie sociale pour définir cette inégalité : avoir, pouvoir et savoir (Henri (2008, p. 83). Selon Colin (2016), quand on parle des inégalités sociales on pourrait faire référence à trois courants de pensée : 1) il y a une distribution inégale de ressources; 2) Les inégalités sociales sont; produites par la société; 3) les inégalités sociales doivent s'appuyer sur un sentiment d'injustice. Par exemple, les inégalités sociales se reflètent dans un pays comme le Canada dans la surreprésentation de catégories des minorités visibles dans les systèmes de protection à l'enfance. Mais, cette situation a un impact sur le bien-être des enfants, sur leur santé globale, leur accès à l'éducation, bref, sur le développement social de l'enfant (Bywaters, 2015). Nous voulons rappeler que la modification continue dans la Loi de protection de l'enfance est aussi dans le but d'assurer le « bien-être » des enfants (association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, 2018). Dans cette partie nous allons essayer de nous pencher sur quelques dimensions qui pourraient nous aider à comprendre les inégalités de traitement qui donnent lieu à une surreprésentation des enfants des familles immigrantes dans le système de protection à l'enfance.

1.2.2.1. La surreprésentation des groupes culturels racisés en Ontario et ailleurs

Plusieurs études ont mis en évidence la surreprésentation des enfants noirs dans les services de protection de l'enfance en Amérique du Nord. À l'échelle nationale aux États-Unis, les enfants noirs ou afro-américains sont surreprésentés à tous les niveaux du système de protection : en 2018 les enfants noirs étaient en deuxième position placés en famille d'accueil. Les enfants blancs placés en famille d'accueil aux États-Unis étaient 193117 et ceux des noirs ou Afro-Américains étaient 99 025 (statistique USA).

À l'échelle nationale au Canada, une étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (2003) montrait que les enfants de minorités culturelles de 0 à 15 ans étaient 1,8 fois plus à risque d'être surreprésentés dans le système des protections, tandis que les enfants de race blanche étaient sous-représentés. Au Canada les jeunes des familles noires, ainsi que ceux des communautés autochtones, sont surreprésentés dans les systèmes de protection de la jeunesse (Eid et al., 2011, p.86).

Une étude a révélé en 1997 que les jeunes Québécois d'origine haïtienne de moins de 18 ans étaient deux fois plus susceptibles que les jeunes Québécois d'origine canadienne-française d'être signalés au DPJ (Eid et al., 2011, p.87).

En Ontario, la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a mené une étude en 2016 afin de déterminer si les enfants autochtones et les enfants noirs sont surreprésentés au sein du système de bien-être de l'enfance, particulièrement en matière de prise en charge (commission ontarienne des droits de la personne, 2019). Ainsi, en Ontario, en 2016, l'étude a montré que les enfants autochtones sont surreprésentés parmi la population infantile totale prise en charge dans 93% des SAE (25/27), qui dans bien des cas affichaient de grands taux de disproportionnalité (CODP, 2019, p.4). En fait, « la proportion des enfants autochtones pris en charge était de 2.6 fois supérieures à la proportion d'enfants autochtone dans la population générale » (CODP, 2019, p.4). Les enfants noirs pour leur part étaient surreprésentés avec un pourcentage de 30% des SAE (8 sur 27). Ainsi, les enfants noirs ont fait l'objet d'une enquête des services de bien-être de l'enfance relative à de mauvais traitements, comparativement à 5 % des enfants blancs (ibid.). Une étude réalisée sur 27 SAE à Toronto, 13 d'entre eux montrent un pourcentage élevé des enfants noirs dans le système de protection, soit une proportion de 2,2 fois plus élevée que leur proportion au sein de la population infantile (commission ontarienne des droits de la personne, 2019, p.4).

1.2.2.2. Les mécanismes de surreprésentation des enfants noirs dans le système de protection

« ...outre les mécanismes discriminatoires propres au système de protection qui peuvent alimenter la surreprésentation, l'analyse doit prendre en considération le fait que la concentration de la pauvreté chez certains groupes racisés augmente les risques de négligence et, par voie de conséquence, les risques de signalement au Directeur de la protection de la jeunesse » (Eid et al., 2011, p.85).

Plusieurs chercheurs attirent notre attention sur certains mécanismes ou facteurs qui peuvent causer des inégalités d'analyse de dossiers dans le système de protection de l'enfance ou les SAE. Par exemple, Miller et al., dans leur article mentionnent à cet effet « la pauvreté, l'incarcération, la toxicomanie, la santé mentale, problèmes de santé, monoparentalité et violence (2013, p.1634). Les recherches sur la relation entre pauvreté et maltraitance envers les enfants expliquent qu'il existe au moins une relation entre la pauvreté et la protection de l'enfance (libre

traduction, Fong, 2016). Paul (2014) et ses collaborateurs expriment qu'il y a deux facteurs clés qui jouent un grand rôle dans la détermination des inégalités dans le contexte d'intervention : la pauvreté et l'ethnicité. D'ailleurs, plusieurs chercheurs (Lee & George, 1999; Lindsey, 1991, cité dans Fong 2016) relatent que les enfants issus de familles et de communautés pauvres sont fortement surreprésentés dans le système de protection de l'enfance. Selon Fong (2016), plusieurs théories ont été formulées pour expliquer comment la pauvreté augmente la probabilité qu'une famille soit impliquée dans le système de protection à l'enfance. Un rapport a révélé que certains professionnels pourraient aiguiller des familles vers les responsables du bien-être de l'enfance parce qu'ils confondent pauvreté et négligence, ou méprennent des différences culturelles pour de la négligence (Pietrantonio, 2011, p.). Cette idée permet de comprendre comment les préjugés, les stéréotypes envers les différences culturelles, raciales ou techniques peuvent causer des impacts au bien-être des mères immigrantes d'origine haïtienne. D'autres facteurs ou dimensions peuvent être considérées pour nous aider à comprendre les inégalités de traitement qui donne lieu à une surreprésentation des enfants des familles immigrantes dans le système de protection à l'enfance :

Discrimination systémique: certains auteurs (comme Maitra, 2005; Miller et al., 2013) expriment quelques possibilités pour que certaines formes d'oppression et de discrimination affectent particulièrement les familles racisées [2]. En effet, Maitra (2005), donne une explication de la disproportion et la disparité des enfants dans le système par rapport à une surestimation du risque ou d'abus dû au racisme, soit par pratiques stéréotypées (personnels ou institutionnel), soit par des préjugés. Une recherche auprès des usagers montre que les professionnels rejettent l'idée qu'il y a la possibilité que des biais raciaux ou culturels puissent exister dans le service de la SAE et que « leurs préjugés sur la manière d'élever un enfant et même les notions de « risque de maltraitance » soient fondées sur des valeurs et des expériences personnelles plutôt que sur des critères objectifs » (Miller et al., 2013, p.1635).

La maltraitance et la négligence: Le signalement excessif des familles noires aux SAE et les décisions de faire enquête pourraient contribuer à cette surreprésentation. En effet, plusieurs chercheurs pensent que la relation entre la maltraitance des enfants et l'exposition aux risques familiaux est si forte que ce biais (individuel, systémique ou structurel) peut être considéré comme un facteur significatif (Bartholet, 2009; Bartholet et al., 2011, cité dans Miller et al., 2013, p.1635).

Pour mettre fin à cette partie

Les études (Myrlande, 2005 et Icart, 2001) montrent que la politique d'immigration adoptée par le gouvernement du Canada était fondée sur la discrimination. Mais, les familles haïtiennes ont fait le choix de migrer car leur pays d'origine a connu des périodes de crise. Une fois arrivée dans le pays d'accueil elles font face à une autre situation de crise, bon nombre de défis doivent être relevés pour pouvoir s'intégrer. Fastidieusement, elles se retrouvent devant des difficultés qui rendent l'intégration difficile. La littérature nous laisse comprendre qu'il y a l'existence d'un nombre de barrières intersectionnelles liées à l'ethnicité, à la race, au genre, bref à l'immigration qui les empêche de jouir d'une intégration intégrale. Ce sont ces différents obstacles qu'affrontent ces mères en contexte migratoire qui vont engendrer la diminution considérable des liens familiaux traditionnels (Bywaters et coll., 2015) et qui par la suite affecte la capacité des mères à prendre soin de leurs enfants (Bywaters et al., 2015; Maiter et al., 2009). Plusieurs chercheurs (Maitra, 2005; Miller et al., 2013) ont documenté quelques possibilités pour que certaines formes d'oppression et de discrimination affectent ces genres de familles. Alors, c'est cette situation de l'inégalité sociale produite par la structure même de la société, selon Henri (2008), qui va engendrer une surreprésentation de catégories des minorités visibles dans les systèmes de protection à l'enfance.

Au regard de ces différents défis, présentés dans la littérature, dont les familles immigrantes doivent se soumettre pour s'intégrer, cela nous porte à constater une face cachée des mères immigrantes que la littérature ne soulève pas, c'est le niveau de résilience qu'elles développent pour affronter leurs difficultés de tous les jours. Les chercheurs s'orientent et argumentent les aspects socioprofessionnels ou socioéconomique à l'intégration des mères en contexte migratoire, mais oublient un autre aspect "sensible de l'expérience" des mères qui doivent surmonter toutes sortes de difficultés. Cet aspect sensible "du vécu silencieux" des mères immigrantes haïtiennes n'est pas simple, ni pour les mères ni pour les chercheurs, à relever. C'est ici le bien-fondé de la littérature présentée dans ce chapitre et qui montre l'importance de notre mémoire sur les aspects expérientiels des mères haïtiennes. C'est pourquoi, nous avons privilégié la théorie de l'intersectionnalité et aussi la focalisation sur la méthode de récit de vie des mères

1.3. Présentation du cadre théorique privilégié

Pour poser le problème de recherche et pour une analyse, nous nous sommes appuyées sur les théories de l'intersectionnalité et sur l'approche interculturelle dans le processus d'aide de Cohen-Emerique (1993).

1.3.1. Théorie de l'intersectionnalité (Crenshaw 2005)

Le concept d'intersectionnalité a fait son apparition en 1995 au cours de la quatrième conférence organisée par les Nations Unies sur les femmes (Bilge, 2015, p.10). Le concept intersectionnel a été théorisé pour explorer « comment l'identité des femmes de couleur, leur positionnement social et leurs expériences de l'inégalité et de la violence ont été structurés par les multiples systèmes de domination liés à la race, au genre, à la classe et à la nation, entre autres » (Harper et Kurtzman, 2014, p.16). Ce concept a été théorisé non seulement dans le but de développer un modèle d'analyse pour comprendre l'oppression que vivaient les femmes de couleur, mais également, dans l'objectif d'élaboration d'une stratégie politique pour contester et transformer les rapports sociaux fondés sur l'inégalité incluant ceux entre les femmes et ceux qui existaient au sein des communautés noires (hooks, 1981; Crenshaw, 1991; Collins, 1993; Crenshaw, 1993 / 2005 cités Harper et Kurtzman 2014, p.16).

Alors, étant une approche de justice sociale (Harper et Kurtzman, 2014, p.17), prônent l'égalité tandis que (Harper et Kurtzman, 2014) rejettent l'idée d'oppression que vivent les femmes de couleur (ibid., 2014).

Cette approche pourrait être un outil d'analyse dans le cadre de cette recherche qui veut faire lumière sur la situation oppressive des mères immigrantes haïtiennes dans le système de l'aide à l'enfance. Elle permet de mieux comprendre la réalité, les formes d'oppressions et de dominations vécues par des mères d'origine haïtienne.

1.3.2. L'approche interculturelle dans le processus d'aide de Cohen-Emerique (1993).

Nous avons aussi choisi l'approche interculturelle dans le processus d'aide, celle inspirée par Cohen-Emerique, pour l'analyse des résultats de notre recherche. Mais, nous voulions l'insérer dans une perspective systémique écologique de Heffernan et al. (1998), présenté par Rachedi et Legault (1999, p.122). L'approche interculturelle est le « résultat d'un va-et-vient entre théorie et pratique, centrée sur l'interaction entre la population migrante et les agents chargés de leur

insertion en France : travailleurs sociaux, psychologues, personnel paramédical, enseignants et formateurs » (Cohen-Emerique, 1993, p.14). L'auteur résume cette approche comme une relation qui a pour base le respect, bonne écoute et un environnement d'acceptation et de confiance. Quand on parle de « respect des indifférences de l'autre on voit le respect de l'identité socioculturelle avec ses multiples facettes d'appartenance ethnique, nationale, régionale, religieuse, classe sociale dans une approche dynamique et non-essentialiste, c'est-à-dire une identité en évolution et en changement au cours des années de vie dans le pays d'accueil » (Cohen-Emerique, 1993, p.14). Quant à l'ajout de la perspective systémique écologique qui est une bonne approche en travail social, "elle offre un cadre suffisamment large pour qu'on puisse prendre en compte à la fois l'ensemble des facteurs, divers et complexe, qui influent sur un problème individuel et social, et la façon dont ces facteurs réagissent et contribuent à expliquer une quelconque situation" (Rachedi et Legault 1999, p.122). Elle met en lumière plusieurs systèmes qui évoluent selon leur proximité avec l'individu, ainsi de l'onto-système, on va vers le microsystème, puis au mésosystème, à l'exosystème et enfin macrosystème (Heffernan et al., 1998, cité dans Rachedi et Legault 1999, p.122). Cet ajout va nous permettre de considérer chacun de ces éléments dans son environnement qui nous permettent d'analyser la situation des familles immigrantes et celles d'origine haïtienne.

Cette approche de "l'interculturalité" est utile pour éclairer nos yeux en tant que chercheur sur les difficultés rencontrées ou les échecs dans la pratique de la relation d'aide en dehors d'une sensibilité culturelle. Alors, l'application de cette approche va nous permettre de comprendre la dynamique d'exclusion et/ou les formes de distorsions existentielles entre le dominant et le dominé dans le processus de relation d'aide (Cohen-Emerique, 1993).

1.4. Contribution potentielle à la recherche

La présente recherche sur les expériences des mères immigrantes d'origine haïtienne compte non seulement apporter une connaissance supplémentaire dans la recherche qualitative, mais également elle donnera un moyen à une communauté vulnérable de faire entendre leur préoccupation. Cette étude offre une opportunité aux acteurs concernés de porter un nouveau regard sur les vécues des mères haïtiennes. La recension des écrits et la théorie sur l'interculturalité de Cohen-Emerique (1993) ont permis d'émettre une hypothèse: les inégalités vécues par les mères immigrantes d'origine haïtienne sont causées par un manque de prise en compte de bagage socioculturel dans le service de l'aide à l'enfance et par une distribution inégale des ressources.

1.5. Question de recherche

Le document de la recherche fournira une réponse à la question suivante : Comment les mères immigrantes d'origine haïtienne décrivent-elles leur expérience de prise en charge de leur enfant par le service de la protection des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario et comment ces expériences se traduisent-elles dans la relation avec les intervenantes? À travers cette question, nous avons un objectif général d'explorer la perception des mères immigrantes à propos de leur interaction avec les intervenantes dans les SAE dans un contexte de prise en charge de l'un de leur enfant par cette organisation.

Chapitre II. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

2.1. Approche méthodologique et collecte de données

2.1.1 Approche narrative (Didier Demazière, 2011)

Étant donné que le sujet de l'expérience des mères haïtiennes a été très peu exploré, une recherche de type qualitative exploratoire était privilégiée en vue de formuler des idées et de répondre à la question de recherche. Selon Gaudet et Robert (2018), cette méthode a permis de « saisir l'historicité et la complexité du social ainsi que son caractère subjectif » (2018, p. 8).

Aussi, pour une bonne exploration du sujet, l'entretien biographique ou « approche méthodologique narrative » ou le récit biographique a été privilégié comme méthode de cueillette des informations dans cette recherche.

Cette méthode a été pertinente, car elle a donné la possibilité de comprendre le vécu et les expériences des mères haïtiennes à propos des services reçus des SAE. Elle a donné un contact direct avec elles et du coup leur a permis de dégager les difficultés rencontrées lors de leurs interactions avec ce service. Elles ont eu la possibilité d'expliquer comment elles ont fait face aux exigences de la culture dominante dans un contexte de services reçus des SAE.

« La méthode biographique a été associée à la tradition sociologique qui s'est développé à Chicago au tournant des années 1920-30 (Conwell & Sutherland, 1937; Shaw, 1930, 1936; Thomas & Znaniecki, 1998). Elle a constitué en effet un instrument analytique permettant d'accorder une grande importance aux interprétations que les acteurs ont donné de leur action, des situations vécues, des événements de leur vie » Demazière, 2011, P.63). Cette approche axée sur

l'enquête a été progressivement remplacée par les approches hypothético-déductives ou la démarche de théorisation enracinée (Glaser & Strauss, 1967, cité dans Demazière, 2011). Dans un entretien biographique, la personne a eu l'opportunité de raconter des situations de sa vie (vie professionnelle, familiale...) ou certains moments (enfance, retraite...) dans le cadre d'une séance ouverte sans coordonnées à l'aide d'un questionnaire, c'est elle qui a eu le pouvoir de raconter et de donner un sens (Demazière, 2011, p.64).

L'expérience d'une mère haïtienne dans le système de la protection a été « donc une expérience personnelle, subjective, intime, et il a été tout autant une expérience socialisée, normée, relationnelle (ibid.). C'est pourquoi il nous a été apparu important d'analyser cette situation dans une perspective double, narrative et dialogique » (Demazière, 2011, p.66). Ainsi, cette approche méthodologique nous a paru stimulante par rapport à notre objectif et notre question de recherche qui avaient voulu entendre le vécu des mères immigrantes d'origine haïtienne pour comprendre leur expérience dans les services de la Protection de l'enfance.

2.1.2 Collecte de données

« Cette opération a permis de recueillir ou rassembler concrètement les informations prescrites auprès des personnes ou unités d'observation retenues dans l'échantillon » (Campenhoudt et Quivy 2011, p 164).

Afin d'orienter l'entretien, un dispositif d'enquête a été adopté. Il a permis de comprendre les expériences des mères haïtiennes. Nous avons réalisé les séances d'entretiens en deux séquences, mais, étant donné la crise sanitaire provoquée par COVID 19, la majorité des entretiens ont été surtout faits par téléphone selon le moyen proposé par la personne interviewée. La première a été réalisée comme l'exemple de Demazière (2011), c'est-à-dire, une séance « appuyée sur un entretien biographique de facture classique » (p.66). Une deuxième séance a été planifiée avec les mêmes mères dans le but d'explorer avec précision les scènes d'interactions des mères et les enfants avec les intervenants (es) de la protection à l'enfance. L'objectif de cette deuxième rencontre avec les mères était d'explorer leur rôle et leur contribution à la définition de situation (Demazière, 2011, p.67).

Dans le contexte de notre recherche, nous avons recruté des mères d'origine haïtienne selon ces deux critères d'inclusion : les mères dont l'enfant a eu un dossier au service de protection et

celles qui n'en ont pas, mais qui ont eu un par le passé. Cela a permis qu'elles nous aient raconté comment elles avaient vécu leur situation, comment elles y réagissaient.

La cueillette des informations a été faite à partir de l'enregistrement des entretiens avec le consentement des participantes.

Les avantages et les inconvénients de cette méthode

Mayer (2000), présente la technique du récit de vie comme une entrevue non structurée centrée ou une entrevue en profondeur (p.118). Selon lui, les avantages de ce type d'entrevue se sont trouvés dans sa flexibilité. Cette sorte d'entrevue a donné la possibilité de collecter plus de renseignements et d'atteindre la signification de ceux-ci. (Mayer, 2000, p.118). Aussi, une attitude très peu directive a été recommandée chez la personne qui a mené l'entrevue. Concernant les limites, à mon avis, elle a demandé une présence soutenue de la personne qui conduit l'entrevue. Aussi, cette méthode a demandé un établissement de confiance dans un court laps de temps.

2.2. Échantillon, lieu(x) et stratégie(s) de recrutement

2.2.1 Échantillon

Selon Ouellette et St Jacques (2000), « échantillonner signifie prélever à l'intérieur d'une population, généralement appelé base de sondage, un certain nombre de personnes afin de les observer systématiquement » (2000, p71). Selon elles, il a existé deux grandes raisons pour choisir un échantillon : une première raison pour faisabilité de la recherche, car il a été difficile d'interviewer toute une population; la deuxième, a fait référence aux lois des mathématiques pour montrer comment il a été difficile de questionnement toute une population pour pouvoir connaître leur avis.

Ainsi, la cueillette des données a été réalisée avec la collaboration de quatre mères d'origine haïtienne lors de deux entrevues individuelles d'une durée d'environ une heure chaque séance. Suivant la situation actuelle dans laquelle nous vivons, les entrevues ont été effectuées par téléphone (facetime) et rarement en personne et les entretiens ont été enregistrés. Ces participantes avaient eu un dossier dans le service de la protection des SAE, soit en cours d'exécution ou déjà fermé depuis moins de cinq ans. Cette stratégie a été dans le but de donner la chance aux mères haïtiennes de s'exprimer sur différentes réalités (dossier fermé ou en cours) en ce qui concerne le

service des SAE. Étant donné que notre recherche s'est focalisée sur des femmes mères haïtiennes, nous avons exclu automatiquement les autres mères immigrantes, même si elles ont été noires.

Nous avons eu fait le choix de cet échantillon de population, car selon notre littérature, les enfants noirs ont été surreprésentés. Statistiquement leur représentation est de 30% des SAE (8 sur 27) (CODP, 2019, p.4). Ils ont été positionnés tout juste après les enfants autochtones qui ont été surreprésentés parmi la population infantile totale prise en charge dans 93% des SAE (25/27) (CODP, 2019, p.4). Dans ce contexte notre objectif de recherche a visé spécifiquement famille haïtienne.

2.2.2 Description du recrutement

La communauté d'Ottawa est envisagée pour la réalisation des recrutements de nos participantes. C'est une activité qui aurait été réalisée sans l'aide d'un organisme spécifique. Pour ce faire, nous avons identifié des lieux spécifiques dans la communauté ou des affiches auraient été installées afin d'inviter les mères haïtiennes à prendre part à la recherche dans un premier temps. Par exemple, dans quelques parcs, sur des babillards communautaires situés, soit dans des centres de ressources communautaires, soit dans une bibliothèque. Cependant, à cause de la situation (Covid-19) qui s'est présentée actuellement et les mesures prises par l'Université d'Ottawa qui ont interdit tout contact direct avec les participantes, une autre option a été ajoutée pour diffuser les affiches sur un groupe WhatsApp. Aussi, nous avons utilisé la méthode boule de neige, en parlant de la recherche autour de nous et en invitant les participantes à parler de la recherche à leurs connaissances qui auraient été intéressées participer.

2.3. L'analyse de données

Pour analyser et classer les données nous avons utilisé méthode d'analyse du contenu. Selon Campenhoudt et Quivy (2011) « l'analyse de contenu occupe une grande place dans la recherche sociale, notamment parce qu'elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexités, comme les rapports d'entrevues semi-directifs » (p.207). L'analyse de contenu est divisée en deux méthodes, quantitative et qualitative. Aussi de cette analyse il y a trois grandes catégories de méthode selon que l'examen porte principalement sur certains éléments du discours,

sur sa forme ou sur les relations entre ses éléments constitutifs Campenhoudt et Quivy (2011, p.208).

Cette méthode d'analyse nous a permis de transcrire toutes les entrevues en verbatims (ibid.). Ainsi, une fois que les verbatims ont été complétés, nous avons procédé à l'analyse de discours des mères haïtiennes.

CHAPITRE III- RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente les résultats obtenus en fonction des points saillants contenus dans les récits des mères. Leur expérience de mère et leur perception de la maternité donnent ici un éclairage sur leur sentiment de la réalité qu'elles vivent en tant que mères immigrantes lorsque leurs enfants sont pris en charge par les sociétés de Services d'Aide à l'Enfance (SAE). Ce chapitre est constitué autour des grands points émergeant du discours des mères, il est donc organisé en trois parties. Ainsi, il donne un aperçu de l'expérience des mères rencontrées. C'est donc autour de la question de la (dé)valorisation de la différence (en l'ignorant ou en le niant) des réalités des mères immigrantes haïtiennes (partie 1). Ensuite, la diversité culturelle concernant le bien-être des enfants (compréhensibilité et (non-compréhensibilité) et les discours dominants qui engendrent une situation conflictuelle dans le rôle de la maternité est abordée (partie 2). Enfin, nous abordons une troisième partie qui concerne la relation de pouvoir (domination) et (non-pouvoir) du service d'aide à l'enfance (SAE). Toutefois, il est primordial de faire un rappel du but et de l'objectif de la recherche.

3.1. But et de l'objectif de la recherche.

Le but de cette étude est de comprendre l'expérience des mères immigrantes d'origine haïtienne dont au moins un de leurs enfants a été signalé et pris en charge par le service d'aide à l'enfance (SAE). Ainsi, le document cherche à donner une réponse à la question suivante : Comment les mères immigrantes d'origine haïtienne décrivent-elles leur expérience de prise en charge de leur enfant par le service d'aide à l'enfance de l'Ontario (SAE)? Afin de rendre plus opérationnelle l'analyse des données au cours de laquelle les examens de convergences et de divergences devaient être réalisés, un objectif général a été formulé.

Objectif général: explorer la perception des mères immigrantes à propos de leur interaction avec les intervenantes sociales dans des contextes d'un signalement et d'une prise en charge de l'un de leurs enfants par la SAE.

3.2. Profil des participantes

Quatre mères ont été interviewées et elles se trouvent entre le groupe d'âge (40 et 50 ans). Parmi les quatre, il y avait deux mères monoparentales et les deux autres vivaient en couple. Trois d'entre elles sont infirmières et deux des trois exercent cette profession au Canada. Une autre a appris la profession hors du Canada et la situation qu'elle vit pour le moment l'empêche de retourner aux études, mais elle exerce une autre profession. Aussi, l'une des participantes est présentement mère à la maison à cause de la réalité qu'elle vit présentement. Chaque participante est identifiée par un prénom fictif et cela a été fait afin de protéger l'anonymat des participantes.

3.3. Première partie: la reconnaissance et la non-reconnaissance (dévalorisation de la différence en l'ignorant ou en le niant) des réalités des mères immigrantes haïtiennes;

Cette première partie présente les éléments qui caractérisent les réalités des mères haïtiennes. Nous y retrouvons les différentes situations auxquelles sont confrontées les mères immigrantes ainsi que leurs réactions lorsqu'elles ont dû composer avec les servies et les professionnels des SAE.

3.3.1. Choc psychologique

Toutes les participantes à la recherche déclarent qu'elles étaient en état de choc lorsqu'elles ont reçu le message selon lequel leurs enfants sont signalés ou se trouvent au commissariat de police. Chaque personne a une façon différente de réagir suite à un événement traumatisant, car il est inattendu. Face à cette situation, elles expliquent chacune leur réaction soudaine. Dans l'extrait qui suit, une mère explique comment elle a réagi et tout ce qu'elle a ressenti. Elle a expliqué comment elle a commencé à courir sans même trouver un endroit pour sortir, tandis qu'elle connaît bien le local:

[...] c'est la Police... C'est comme si j'étais endormie et je me suis réveillée, je me suis dit mes enfants sont au bureau de Police! Au même moment j'ai agi comme une folle. Je me mettais seulement à courir sans parler à personne et je ne voyais pas quelle direction prendre, je prends les escaliers par trois et par quatre, je cours et quand je suis arrivée devant la porte, j'ai même oublié si je dois utiliser un code pour ouvrir la porte, je pousse la porte, la porte ne voulait pas s'ouvrir... (Johann)

Dans cet extrait, cette mère a mis l'emphase sur son comportement qui pourrait provoquer une révocation de son poste ou de sa licence, notamment quand elle commençait à courir sans signaler son absence à son poste.

Elles témoignent, toutes, un sentiment de peur, de panique, de nervosité et de honte qui les envahit lorsqu'elles ont reçu un tel appel. Toutes ces sensations sont apparues du fait que ce signalement va engendrer la présence des autorités de la SAE dans leur vie familiale. Elles perçoivent la présence de cette entité comme une autorité qui nie leur culture et qui pense qu'elles ne font pas bien leur travail de mère. Elles savent qu'elle va leur imposer leurs normes parentales, pour leur dire comment élever leurs enfants. Dans la communauté haïtienne, avoir affaire avec la SAE est considéré comme une honte pour la communauté, c'est pourquoi lorsque cela arrive on veut cacher cette réalité. Les mères ont parlé de leur situation comme étant une vague de tension:

[...] il y avait une grande panique puisque j'ai su que le Canada prend le dossier d'enfants très au sérieux et la première chose qui me passait à la tête : est-ce qu'ils vont prendre mes enfants! je disais mon Dieu... même si on prend bien soin de notre enfant une simple erreur peut engendrer une grande conséquence ... c'était vraiment stressant ... je ne savais pas qu'est ce qui allait se passer ... alors je pensais à tout! Mon cœur bouge dedans de moi! (Carmelle).

Dans cet extrait, la mère est en train d'exprimer un sentiment qui nous montre qu'elle fait face à un choc culturel. Malgré tout ce qu'elle a mis en place pour bien jouer son rôle en tant que mère immigrante et chercher la meilleure intégration possible dans le pays d'accueil, elle réalise qu'un jour ou l'autre, elles pourraient être confrontées à des événements les plaçant en situation de choc culturel. Elles ont indiqué qu'à cause de cette situation inattendue, elles deviennent affolées, désorganisées et colériques.

Elles disent que, quand une famille fait face à un signalement, elle se sent en face d'un conflit de valeurs, surtout avec le pays d'accueil. Elle peut commencer à remettre en question leurs capacités parentales. Les parents espèrent toujours de transmettre leurs valeurs transgénérationnelles. Alors pour elles, lorsqu'une autorité arrive et remet leur autorité parentale en question, la famille se sent impuissante. C'est ainsi que la colère et le désespoir peuvent être une réponse à un signalement. "je veux que mon enfant soit l'homme que je suis". C'est l'une des expressions qui apparaît souvent

dans le témoignage des mères et qui montre une certaine préoccupation de transmission de valeurs par les parents.

3.3.2. La responsabilité : Les défis liés aux rôles des mères haïtiennes

Il s'est dégagé du discours des mères interviewées qu'il est primordial de consacrer du temps pour les enfants. C'est un moyen pour développer une relation de confiance. Elles ont pour rôle de créer un environnement chaleureux et confiant pour un bon développement de l'enfant. Il est encore plus important pour les mères immigrantes d'assurer un développement sain, car une relation saine procure un sentiment de confiance. Alors, selon elles, comme leurs enfants doivent grandir dans une culture différente que la leur, seulement la mise en place d'un cadre structurée basé sur l'amour pourrait assurer une relation de confiance et sécuritaire avec les enfants. Mais, elles avouent leurs inquiétudes par rapport aux difficultés auxquelles elles font face. Surtout lorsqu'elles doivent assurer leur responsabilité dans un pays d'accueil où trouver un emploi semble impossible et même où une décision de retour à l'école qui semblait facile au départ s'est plutôt avéré difficile du fait qu'elles doivent s'occuper des enfants en même temps.

Dans leur discours, elles soulèvent des problèmes liés à l'intégration, à l'ethnicité qui rend plus difficile l'accomplissement de leur responsabilité. La période de l'intégration est une phase exigeante. La période où les mères sont privées des schèmes de référence et obligées de faire appel à de nouvelles stratégies d'adaptations. C'est une période d'isolement où la personne se trouve seule. Malgré les difficultés, elles adoptent un langage positif chargé d'espoir. Elles comprennent qu'elles doivent assumer toutes leurs responsabilités à propos de leur choix de migrer dans un pays étranger. Dans l'extrait qui suit, Léa, mère monoparentale citée au paragraphe précédent, présente quelques défis qu'elle doit surmonter pour arriver à bien jouer son rôle de mère:

Je suis rentrée au Canada, cela fait [...] Pour intégrer au Canada, je peux dire que c'était à la fois facile et difficile... Par exemple, il y a plein d'obstacles qui sont liés à l'immigration quand il faut trouver un emploi, il faut étudier quelque chose. Tandis que ma situation est difficile pour entamer une étude à temps plein ... étant que mère monoparentale, il y a beaucoup de responsabilités. Pour travailler, amener l'enfant à l'école, à la garderie, pour ramasser l'enfant, pour prendre soin de l'enfant, passer du temps avec lui.... Ce n'est pas facile! Mais de toute façon c'est ma responsabilité! je lui dois tout ce qu'il veut! Que l'on veuille ou non je dois faire tout mon possible... L'enfant aussi demande

beaucoup d'attention, je pense, avec l'aide de Dieu je peux y arriver. Beaucoup d'attention, Il faut être disponible pour surveiller le développement et l'attitude de l'enfant. Si on travaille beaucoup, on ne va pas avoir assez de temps pour prendre soin de lui! Ainsi, on ne peut pas non plus participer à son éducation. Avec l'aide de Dieu...ça doit aller! (Lea)

Dans cet extrait, Léa montre qu'elle est consciente de sa responsabilité à répondre aux besoins de son enfant dans le but d'assurer son bien-être. Elle fait mention de barrières intersectionnelles reliées à l'immigration, à la race qui ralentit son plein établissement. Léa était une professionnelle dans son pays et elle a ensuite obtenu, pendant son parcours migratoire, un diplôme dans le secteur de la santé. Arrivée au Canada, elle doit tout abandonner pour une nouvelle réalité. Alors, elle fait face à ce qu'on pourrait appeler, selon Legault et Fronteau (2008), une déconstruction identitaire pour une reconstruction identitaire, mais qui ne paraît pas toujours facile. Ainsi, le fait de ne pas pouvoir exercer sa profession, de ne pas pouvoir communiquer aussi facilement avec son environnement immédiat et avoir l'impression de ne pas être comprise par les personnes qui sont supposées prendre en considération sa situation, elle vit un sentiment, qu'on pourrait appeler, un double processus de dévalorisation. C'est-à-dire, dans un premier temps, la personne devient un objet que l'on manipule (dirige), elle n'a pas de pouvoir, même pour avoir un emploi. Ensuite, elle se préoccupe de sa capacité à offrir un cadre de vie adéquat aux enfants, à établir des règles et à les faire respecter, vu qu'elle fait face aux normes de parentalité d'une nouvelle culture.

Une autre mère explique, par exemple, dans l'extrait précédent, son expérience et ses stratégies pour arriver à assumer sa responsabilité:

... En réalité en tant que mère immigrante, je porte plusieurs chapeaux pour en sortir : chapeau de mère, d'épouse, de professionnel. Je ne veux pas négliger aucun de ces chapeaux-là! En tant que mère je voulais mettre en sécurité la vie de mes enfants, leur santé, leur éducation. Dans un premier moment, comme ils étaient plus petits, je me m'étais plus pour leur santé, mon lien d'attachement avec eux. Maintenant, je mets l'emphase pour participer activement dans leur éducation, pour un bon développement intellectuellement... Pour moi c'était une lutte aussi, en tant qu'infirmière je ne voulais pas faire autres choses que d'exercer mon métier...si je voulais faire quelque chose d'autres c'est de retourner à l'école, étudier quelque chose d'autres, mais je devrais y réfléchir... (Johanne)

Les mères haïtiennes ont la responsabilité de s'occuper du foyer, faire l'impossible pour arriver à prendre soin de toute la famille. Faire l'impossible pour une mère haïtienne c'est inventer des

moyens qui rapportent de l'argent pour acheter de la nourriture et des habits pour les enfants. Une mère est en train d'expliquer, dans l'extrait qui suit, comment elle est soucieuse de sa responsabilité.

... après mes examens pour avoir ma licence d'infirmière je pensais retourner à l'école pour une autre étude. Mais, à cause des enfants à cause de la façon qu'on voit la vie... parce que quand on était jeune la responsabilité des parents se résume à la capacité de donner à manger, d'avoir la possibilité de payer l'école, assurer la sécurité et c'est tout... Mais, moi je ne me voyais pas retourner à l'école pour être dans la même situation économique que j'étais quand mon père devait payer mes cours... avant de retourner à l'école je dois avoir une stabilité économique, je n'ai dit pas être riche, mais avoir une stabilité économique pour pouvoir capable de combler tous les besoins de mes enfants. Je voulais dire si je suis à l'école je ne veux pas voir que mes enfants souffrent, pendant que je suis à l'école je ne peux pas acheter de chaussures, de vêtements, manger comme je veux, subvenir aux besoins de mes enfants et de la famille comme je veux. Alors ça c'était un défi aussi... (Johanne).

Ce mécanisme de (non-reconnaissance) des réalités des mères immigrantes haïtiennes renvoie au fait que les personnes, qui ne connaissent pas suffisamment la réalité où évoluent les mères haïtiennes et la culture du rôle, se servent des préjugés et stéréotypes qu'on retrouve dans les pays occidentaux pour juger ces mères sur leur façon de répondre à leur mandat de mère.

L'effort déployé par les mères haïtiennes pour assurer le bien-être de la famille et aplanir la route pour une complète intégration est à considérer, car c'est un travail colossal. Mais vu qu'il paraît peu considéré et peu valorisé, alors il engendre une conséquence qui est plutôt néfaste, comme l'appauvrissement, la déqualification et des conditions sociales néfastes de santé mentale et physique.

3.3.3. La monoparentalité

La monoparentalité des mères haïtiennes immigrantes ne consiste pas seulement en l'absence du père, mais, se veut une réalité vécue régulièrement par les mères qui ont l'habitude d'être seules pour répondre aux besoins de leur foyer. Souvent, elles soutiennent leur famille matériellement en acceptant de sacrifier leur vie et en ayant des emplois non satisfaisants. Ce sont des mères qui accomplissent non seulement un travail physique, mais également un travail émotionnel pour soutenir toute la famille. Mais, ce travail est souvent démesuré et méconnu par les personnes qui

observent de loin ou qui ne sont pas des proches de la famille. Dans l'extrait qui suit, une mère présente comment elle se donne corps et âme pour arriver à bien prendre soin de sa famille:

...En tant que mère immigrante, je dois me sacrifier pour en sortir : je dois jouer mon rôle comme une femme vaillante pour arriver à supporter toute la famille...on n'est pas sortie de notre pays pour jouer... (Johanne)

Devenues immigrantes, la monoparentalité rend les tâches plus difficiles pour les mères qui doivent affronter un système inconnu afin de répondre à certains critères sociaux. Quand on se retrouve seule à s'occuper des enfants (difficiles ou pas) du jour au lendemain, on se sent vulnérable. Une mère a dit qu'on vit dans une société où la monoparentalité est mal vue. Souvent, les personnes définissent la monoparentalité comme faible revenu, faible capacité parentale, absence d'autorité parentale. Les mères sont conscientes que lorsqu'elles se retrouvent seules, la question de l'autorité pourrait se poser comme un défi. Mais ce qui complique la situation, c'est que les autorités ne reconnaissent pas que nous devons assumer à la fois le rôle de père et de mère, alors que la situation demande une certaine sévérité en de pareilles circonstances. Elle ne veut pas que son enfant soit un objet d'opprobre pour les parents et la société. Léa, mère monoparentale citée au paragraphe précédent, présente quelques défis qu'elle doit surmonter pour arriver au but:

Étant que mère monoparentale, il y a beaucoup de responsabilités et de défis à relever dans une culture différente: sécurité, bâtir un bon lien, soutenir l'enfant, jouer rôle du père... je joue les deux rôles moi! ... je sais que la société nous regarde...et je dois y arriver... c'est mon enfant... c'est tout ce que j'ai... (Léa)

Une mère raconte ses frustrations par rapport à son attente envers le service de la SAE. Elle m'a expliqué qu'elle pensait en qualité de mère monoparentale que les personnes concernées allaient la comprendre et avoir de la compassion et de l'empathie pour elle, pourtant elle constate que ses frustrations augmentent de jour en jour avec ces interrelations (interactions) dans le système de service de la protection. Cet extrait exprime la situation de Vanessa:

...Parce que si tu dis que tu veux aider, il ne fallait pas détruire à la place...je me comportais bien avec eux parce que je pensais qu'ils allaient m'aider dans ma situation...je pense qu'il manque un peu de sensibilité quand il s'agit de la situation des mères monoparentales... (Vanessa).

Devenir mère monoparentale, c'est avoir beaucoup de pain sur la planche. Cette mère a expliqué ses déboires et ses difficultés pour progresser dans sa carrière. Sa situation soudaine avec l'état de son enfant pousse son employeur à penser que l'enfant l'empêchera de s'investir dans son travail.

Elle pense que sa situation l'isole et il arrive souvent qu'elle se sente dépassée, débordée devant l'ampleur de la tâche. Dans le contexte où la mère fait appel à la sensibilité des gens où elle montre une attitude de vulnérabilité, il serait intéressant pour elle de comprendre les attitudes qui sont associées aux relations d'aide et aux contraintes qui ont causé sa peine. Vanessa a dit que, malgré qu'elle fût ouverte à collaborer tout au long du processus de son dossier, elle n'a pas senti que les gens ont témoigné des attitudes empathiques, humoristiques...Par exemple, dans cet extrait qui suit, elle a montré comment elle était prête à collaborer parce qu'elle cherche un changement pour le développement de son enfant, car, elle veut le bien être de cet enfant pour un avenir meilleur:

...je me sens hélas avec un tas de questions... ils posent que des questions ces gens-là...quand tu es seule à ajouter un problème qui t'empêche de dormir...car...Je m'attendais à un vrai aide pour m'aider dans la situation, parce que je veux un changement... pourtant je me sens plus frustrer... plus encombrer... je pense qu'ils ne me comprennent pas... (Vanessa).

De ces extraits on comprend que, la mère est en train d'exprimer ses sentiments d'être incomprise et son découragement devant la situation où elle espérait un changement. Dans un tel contexte, ces mères vivent dans la l'instabilité, la peur, le désespoir, le syndrome du stress post-traumatique. Ces mères se gardent en elles des non-dits devant l'assistance qui s'offre à elles non comme acquise mais, comme des cadeaux chargés de conditions auxquelles elles doivent se soumettre.

3.3.4. La santé mentale et le bien être des mères immigrantes

Toutes les quatre mères rencontrées ont des parcours migratoires différents. Elles mettaient en évidence les difficultés auxquelles elles font face lorsque vient le moment de concilier leurs valeurs culturelles traditionnelles aux normes parentales canadiennes. Et, il y a au moins deux d'entre elles qui souffraient des chocs post-traumatiques et de dépressions liées à leur parcours. Le parcours migratoire est l'un des aspects qui pourrait aider à mieux comprendre le contexte dans lequel on aborde la situation de la santé mentale des mères haïtiennes quand il s'agit de leur expérience à propos de leur enfant signalé. Pour certaines mères la trajectoire migratoire était involontaire ou non planifiée de la sorte, comme le cas de Vanessa:

...J'ai quitté mon pays...pendant mon parcours, même avant d'arriver au Canada...j'ai eu un bébé et soudainement je suis devenue seule avec un enfant de moins de deux mois, après un accident d'auto... en plus j'ai eu une césarienne... je ne savais quoi faire, car je n'avais personne...mes larmes étaient ma nourriture... (Vanessa).

Dans cet extrait, la participante a montré qu'elle a passé dans d'autres pays avant d'arriver au Canada. Mais, il y a d'autres personnes qui rentrent directement au Canada en provenance de leur pays sans trop de difficultés. Vanessa nous montre que la situation de stress occasionnée par ce processus a un grand impact sur sa santé mentale. Mais, elle n'a pas le choix de rechercher le bien-être ou de montrer qu'elle est capable de prendre en main sa santé mentale. Lorsqu'on n'a personne et on ressent une pression normative du pays d'accueil, il faut se trouver d'autres stratégies pour booster sa santé afin de prendre soin de son enfant. Cependant, les femmes haïtiennes ont une tendance de ne pas se préoccuper de leur santé mentale ni de leur bien-être, et, elles se concentrent sur ce qu'elles auront à trouver pour répondre au besoin de leurs enfants en matière de santé, de bien-être de leur famille au lieu de leurs propres besoins.

Immigrante, selon les récits des mères, tu dois composer avec une nouvelle réalité (socioéconomique et culturelle), tu dois recourir à d'autres stratégies d'adaptation pour faire face aux différentes difficultés quotidiennes en vue d'une bonne intégration dans le pays pour se retrouver par la suite dans un face à face avec les gens de la protection qui rendent la situation plus compliquée. Se trouvant dans une situation où tu as l'impression que personne ne te comprend dans un pays où le schème de référence est plutôt faible, c'est une souffrance psychologique sans espoir de trouver un médicament pour apaiser la douleur. Ainsi, dans cet extrait susmentionné, Vanessa expose des facteurs de stress importants qui pourraient avoir une influence néfaste sur son bien-être psychologique:

*...à chaque fois que les gens entrent dans ma maison ils n'arrêtent pas à me questionner... je me sens hélas avec questions, c'est comme si je suis sur le banc des accusés...mais, comme ils n'ont pas compris qu'ils me fatiguaient avec des tas question... ou par manque de sensibilité pour les immigrants qui les empêchent de comprendre...la personne qui était chez moi m'a demandé de chercher un service pour prendre soin de ma santé mentale...Pourquoi il ne reconnaît pas de préférence que c'est lui la source de ma frustration, de mon anxiété...Je pleure sans arrêt devant cette situation. C'est parce que Dieu est vivant et il me protège contre un problème de santé mentale grave. J'ai plus d'autorité sur l'enfant, il y a un manque de contrôle. Ils ont donné un livre à l'enfant que moi je considère comme mauvais pour l'enfant et j'ai dit non, mais ils continuent...
(Vanessa).*

Ce témoignage nous montre que le besoin d'aller chercher des services de santé mentale était là mais, elle ne pouvait pas aller à cette recherche d'aide soit par manque d'information, ou dû à un problème de communication et/ou à des différences de culture.

La santé mentale et le bien-être des mères immigrantes sont une préoccupation dont la société n'est pas vraiment consciente. Il est un fait certain que les personnes qui devraient aider ou les organisations qui s'en occupent ont laissé passer des impressions qui laissent croire que ces mères ne se préoccupent pas de leur santé et leur bien-être. Ces mères immigrantes se privent elles-mêmes de leur droit de s'exprimer, de dire leur ressenti alors que leur santé se dégrade. Vanessa se plaint qu'elle ne se sentait pas écoutée et sa demande concernant le bien-être de son enfant n'a pas été prise en considération.

3.4. Deuxième partie: compréhensibilité et (non) compréhensibilité

Les sociétés d'Aide à l'enfance sont en Ontario les dispositifs légaux visant à assurer la protection des enfants contre toutes les formes de mauvais traitements. Les services de protection de l'enfance sont régis en Ontario par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ). Toutes les mères qui avaient participé à cette recherche avaient vécu des expériences différentes, en lien avec la Protection de l'enfance. L'objectif de cette partie n'est pas de présenter de manière exhaustive les différentes expériences des mères haïtiennes en lien avec la Protection de l'enfance mais de préférence de donner un aperçu de leurs expériences quand il s'agit de la vision/objectif de la Protection de l'enfance pour assurer le bien-être des enfants et des enjeux qui y sont rattachés.

3.4.1. La perception du bien-être de l'enfant selon les mères haïtienne: la compréhension

Au Canada comme en Ontario, le bien-être de l'enfant occupe une place importante dans le système de la protection. Mais, il n'est pas toujours facile pour eux de procéder à une définition qui pourrait donner une explication claire à la notion de bien-être des enfants et il n'y existe pas non plus d'indicateurs universels pour le mesurer. Les lois et les différents systèmes de protection de l'enfance élaborent leurs propres barèmes selon les normes en place (Gorza et Bolter, 2012). Selon la définition de (Ben-Arieh et Frones, 2001) cité dans (Gorza et Bolter, 2012), le bien-être des enfants englobe la qualité de la vie au sens large. Il renvoie à la situation économique de l'enfant, à ses relations avec ses pairs, à ses droits politiques et aux possibilités d'épanouissement qui s'offrent à lui. Les autorités, soucieuses du bien-être des enfants, ont adopté des lois et des

moyens nécessaires pour protéger n'importe quel enfant qui a subi de mauvais traitements dans son milieu familial. Au sens large, la SAE est une agence locale qui participe à assurer le bien-être des enfants ontariens, comme le droit de l'enfant à vivre dans des conditions matérielles nécessaires à son développement. Généralement, elle perçoit le bien-être de l'enfant à travers une perspective structurelle (distribution de la richesse et égalité des droits). L'enfant a droit à un niveau de vie approprié pour son développement physique, psychologique, spirituel, moral et social. Mais, les parents jouent un rôle naturel, ils sont les premiers débiteurs de ses droits à un niveau de vie adéquat, les mères sont responsables de favoriser le bien-être des enfants selon les normes établies par les entités en place. Ainsi, elles cherchent les informations des experts dans ce domaine afin de faire ce qui est le mieux pour leurs enfants. Dans leur témoignage, elles voient la protection de l'enfance comme importante pour protéger les enfants de certaines situations de maltraitance...les différents extraits du récit des mères, présentés ci-dessous, expriment la compréhension et la perception des mères de ce qu'est le bien-être de l'enfant :

Chercheure : *Pour toi lorsqu'on parle de bien-être de l'enfant de quoi parle -t-on? A quoi se réfère-t-on?*

Léa : *Le bien-être de mon enfant c'est de continuer à faire mes devoirs envers lui. C'est de lui donner toute la place dont il a besoin, l'éduquer, assurer une bonne formation, l'éduquer comment se comporter dans la société. Lui montrer ses droits et ses devoirs. L'aider à comprendre la vie et assurer son lendemain. L'aider à comprendre ce qui peut être bon ou qui n'est pas supposé d'être bon pour lui à l'avenir. Le corriger s'il prend un mauvais chemin et capable de lui expliquer pourquoi ce n'est pas bon pour lui. Lui montrer lui qu'il est écouté et partager avec lui quelques expériences qui peuvent le guider dans la vie... je veux ajouter pour dire que les parents doivent les premières personnes qui assurent le bien être...*

Carmelle : *Pour moi, lorsqu'on parle du bien-être de l'enfant, on parle du développement de sa santé mentale, physique, morale, sociale... de son environnement à la maison et à l'école... je pense que c'est ça d'une façon spécifique... je pense de même que le service de la protection...Du fait que l'enfant reçoit des soins nécessaires à la maison, l'enfant se sent confortable dans son environnement immédiat et qu'il est capable de s'adapter à son environnement et reçoit des soins correspondant à ses besoins sur le plan matériel et autres....*

Johanne: *Pour moi le bien-être de l'enfant c'est de prendre en compte l'aspect spirituel, émotionnel et physique quand il s'agit du développement de l'enfant...*

Ces différents extraits, bien qu'apparemment un peu différents d'une mère à l'autre, nous laissent comprendre que les mères haïtiennes disposent de certaines connaissances quand il s'agit du bien-être de l'enfant. Elles disent que la mère doit être la première personne qui assure à l'enfant un niveau de vie adéquat. L'amour, la patience et l'empathie de la mère qui aident l'enfant à travers ses émotions qu'il doit exprimer librement, agréable ou pas. Elles parlent de ne pas créer un environnement de peur, c'est-à-dire de peur d'être jugé, puni ou critiqué. Elles pensent qu'elles doivent être là pour soutenir l'enfant dans son cheminement de la vie, lui montrer l'amour et lui transmettre des valeurs familiales nécessaires pour sa course. Car, un enfant a besoin d'un bon guide ou un modèle pour le guider, devant lui servir de repère avec bienveillance et respect.

La majorité des mères interviewées ont témoigné d'une reconnaissance des normes parentales mises en place par la société canadienne en général et leurs bienfaits ou leurs effets sur les valeurs familiales haïtiennes. À cet effet, l'extrait qui suit expose la reconnaissance de la mère, Camelle, de l'impact des normes parentales de la culture canadienne vis-à-vis celle de la culture haïtienne:

Chercheuse : Est-ce que tu penses la SAE et toi avez la même compréhension de ce qu'est le bien-être de l'enfant et le rôle des parents pour y répondre ?

Carmelle : Dans mon cas je pense que oui, mais ... Par exemple la SAE ou la loi ontarienne pour enfant détermine que si on donne des conséquences physiques aux enfants... parce que cela n'entre pas dans le bien-être de l'enfant selon loi LSEF. Tandis que dans la coutume haïtienne, la discipline physique légère fait partie du bien-être de l'enfant pour la majorité des parents.

Dans le cadre des récits de vie des mères haïtienne, certaines sous-questions étaient posées qui, comme la réponse de Camelle permet de le constater, reconnaissent la possibilité que les normes parentales de la loi ontarienne pour enfant affectent leur culture. Une mère a dit qu'elle est reconnaissante de l'effort qu'emploient la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) et le service des sociétés d'aide à l'enfance (SAE) au Canada pour assurer un niveau de vie suffisant en vue d'un bon développement des enfants. Cependant, elle pense qu'il est important de reconnaître que dans leur culture la conséquence physique légère fait partie du bien-être des enfants de la majorité de la famille haïtienne. Son commentaire est particulièrement intéressant parce que,

bien qu'elle aborde un sujet sensible, elle montre la nécessité d'en tenir compte par les autorités pour une meilleure intervention envers les femmes haïtiennes. C'est au cas par cas.

Une mère a expliqué que le fait de donner une tape sur les fesses ou de frapper un enfant sur la main avec un ceinturon, cela ne veut pas dire que la maman ne veut pas le bien de l'enfant. Elle ajoute pour dire que c'est le contraire qui pourrait être mauvais, dans le cas où l'enfant est sur une mauvaise voie. Un laisser-faire sans une figure d'autorité pour corriger ou guider l'enfant, cela va mener sans doute à la dérive.

L'enfant ne peut pas un laissé-pour-compte dans la vie, il lui faut un vrai guide qui, parfois léger et parfois sévère. Si dans le cas où il mérite une punition il faut lui donner! ...soit le priver d'une chose qu'il aimerait faire... Mais, on ne peut pas lui laisser libre à déterminer sa vie sans l'orienter. Beaucoup de fois, les enfants ne veulent pas écouter, si tu ne trouves pas une stratégie pour l'aider à comprendre la vie, ce sera foutu!... Pour moi selon notre culture, nos enfants doivent nous écouter. Ils ne seront pas maltraités, parce que nous l'aimons, mais nous avons le devoir de lui inculquer l'amour, la responsabilité... nous avons des devoirs envers nos enfants et nous devons garder un œil sur eux, c'est nous qui devons élever nos enfants en toute sécurité (Léa).

Les mères ont perçu que les intervenantes sociales ou d'autres professionnelles travaillant avec les enfants entretiennent des préjugés sur les formes de mauvais traitements que pourraient subir les enfants noirs et cela a suscité beaucoup de réactions de la part des mères interrogées. Elles ont dit qu'il est effectivement inacceptable pour des parents de maltraiter leurs enfants et ce genre de comportements ne doivent pas être tolérés. Dans l'extrait, la mère évoque qu'un enfant ne peut pas de lui-même assurer son bien-être. Sauf, dans le cas d'un bien-être pour un moment présent. Mais, quand il s'agit du développement de l'enfant pour un avenir ou pour une société meilleure, ça prend un vrai guide. "Les enfants sont intelligents, ils peuvent nous tester et beaucoup de fois ils n'écoutent pas les parents". Mais, tous ces comportements demandent souvent la compréhension, l'empathie, l'amour, la patience, la sévérité et le sens de leadership des parents. Cette perception de bien-être de l'enfant pour les mères haïtiennes s'inscrit dans un engagement à répondre au besoin de l'enfant qui va pouvoir répondre à celui de maman par la suite et être un bon citoyen. Toutes les mères haïtiennes perçoivent dans leur enfant un gain pour l'avenir du fait que pour ces mères la réussite de leur enfant est leur mérite et le résultat de leur savoir-faire. Elles se démènent

pour satisfaire les besoins de leurs enfants et assurer leur avenir. Ces derniers, en retour, vont parfois prendre soin de leur maman plus tard.

Elles ont réclamé une certaine compréhension de la part des intervenantes lorsque la situation est moins inquiétante, par exemple dans les situations d'une correction, qui pourrait considérer comme "anormale", soit par une tape avec la main ou quelques tapes sur la main de l'enfant en utilisant un ceinturon sans l'intention de lui faire mal, comparativement aux situations de violence avec l'intention de faire mal à l'enfant ou de l'humilier. C'est important d'évaluer l'impact de la situation ou de se fixer sur les besoins et la situation de l'enfant en restant le plus objectif possible. Ce n'est pas acceptable de frapper un enfant avec colère et la loi doit être appliquée de façon similaire pour tous les enfants.

3.4.2. L'expérience des mères au regard du bien-être de l'enfant dans la mire des SAE: (non) compréhension

Les mères ayant eu affaire aux services de protection à l'enfance affirment qu'elles n'arrivent pas à comprendre les résultats des actions du service de la protection en lien avec le bien-être de l'enfant. Elles expriment leur reconnaissance du fait qu'un développement adéquat et un avenir meilleur demandent qu'on réponde aux besoins des enfants et que l'on reconnaisse leurs droits. Les mères témoignent qu'il est important de reconnaître que l'enfant a droit à un niveau de vie satisfaisant pour son plein épanouissement. Elles apprécient aussi comment la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) ou la loi LSEF prône pour le respect de droit et la sécurité pour que l'enfant puisse jouir des conditions matérielles nécessaires à son développement. Cependant, ce qu'elles demandent, c'est pourquoi les différentes théories présentées poursuivant l'objectif du bien-être de l'enfant dont le Cide et les SAE font la promotion ne génèrent pas les résultats escomptés?

Une mère a raconté que souvent, selon ses expériences, les mères de la communauté haïtienne pleuraient l'état de leur enfant après que ces derniers aient passé dans la nasse du service de protection. Souvent l'enfant a fait l'objet d'un manque de soin physique, et de façon générale, d'un manque d'attention. Qui plus est, leurs enfants développent une série de mauvaises mœurs qu'ils n'avaient même pas auparavant. *"Est-ce ça le bien-être de mon enfant?" "Je ne pense pas!"*. *"je ne pense pas non plus qu'ils aiment le bien-être de l'enfant que son parent"*. Les perceptions

des mères interviewées face au bien-être de l'enfance aux services des SAE laissent percevoir une certaine ambivalence. *“C'est peut-être... parce que je ne comprends pas le bien-être de la même façon qu'eux! Est-ce vraiment dans leur pensée de bien traiter l'enfant? J'en suis sûr qu'ils ne vont pas donner de coups... Mais, il y a d'autres choses que je considère comme pires, soit un changement de comportement que la société ne supporte pas...!”*(Lea).

Pour moi lorsqu'ils parlent de bien-être des enfants, je n'arrive pas à comprendre à quel bien-être ils font référence, parce que c'est vrai! ... je ne peux pas croire! Oui je suis consciente qu'il arrive des cas de maltraitance envers les enfants. Un parent qui ne contrôle pas sa colère qui arrive parfois à même frapper l'enfant, cela ne résume pas que le parent n'aime pas son enfant. Cela ne définit non plus que le parent ne veut pas le bien-être de son enfant. Quelle idée! Je ne crois pas vraiment qu'ils aimeraient mieux le bien-être de l'enfant que son parent! Généralement, selon mes expériences, lorsque la SAE prend en charge un enfant, il devient toujours difficile pour le parent de récupérer cet enfant... Lorsque le parent réussit à le récupérer, l'état où l'enfant se trouve amène une deuxième désolation dans la famille... (Léa).

Une mère de l'étude a identifié une situation qu'elle a vécue comme un manque de respect de la part de la famille d'accueil qui a reçu son enfant en tenant un discours de dénigrement envers elle en disant à l'enfant que sa maman ne fait pas son travail de mère et la mère n'a pas d'amour pour l'enfant. La personne lui a reproché d'être incapable de prendre soin de son enfant. Maintenant, la situation a une répercussion considérable sur la relation de la mère et de l'enfant, faisant en sorte que celui-ci commence à considérer sa maman comme une ennemie. Les quatre mères ont rapporté plusieurs fois pendant l'entrevue qu'il serait impossible que quelqu'un d'autre puisse aimer un enfant beaucoup plus que sa mère biologique. Alors, elles ne croient pas non plus que la SAE a davantage le bien être de leur enfant à cœur qu'elles.

Dans leurs récits, les quatre mères tirent la sonnette d'alarme sur le manque de clarté du principe de la protection du bien-être de l'enfant défendu par la SAE. Par exemple, une mère explique que son enfant a été maltraité dans la famille d'accueil jusqu'à ce que l'enfant ait eu une grosse infection occasionnant son séjour à l'hôpital pendant un mois. Dans un premier temps, la place que l'enfant occupait dans la voiture de la famille était inconfortable. Il était à l'arrière de la voiture, là où il y a beaucoup de malpropreté et des bêtes, ce qui fait dire à la mère que l'enfant a subi de l'injustice. Ensuite, l'enfant n'a pas été bien nourri et il n'avait pas reçu de soins corporels. La mère a expliqué

qu'elle était obligée d'acheter une paire de souliers pour apporter à l'enfant, car son cœur déchirait en voyant son enfant avec des chaussures abimées. Alors, devant ces genres de situations, la mère est ébranlée par les conditions de son enfant par rapport à ce que le service de protection considère comme son bien-être.

Une participante a expliqué comment la stigmatisation associée au retrait de ses enfants affecte individuellement et collectivement la vie de sa famille. Cette situation est doublement brutale. Cette mère affirme: « tu sais, la famille avait plusieurs plans à exécuter et depuis qu'elle se trouve embarquée dans le bateau avec le service de la protection, tout devient désorganisé, les projets de la famille sont retardés ». Elle continue en disant que malgré que les enfants eussent passé juste quelques heures avec les gens de la protection et de la police, elle ne retrouve pas les mêmes enfants. Elle a remarqué que leur langage a changé, leur attitude, leurs comportements envers leurs parents, etc....L'extrait qui suit explique comment la mère vit cette expérience:

... "Lorsque je devrais être à cette position, mais je suis là... il y d'autres choses qui viennent...maintenant la vie continue, mais tu étais retardé à cause d'un événement, et ce sont des choses que tu ne peux pas t'en passer, tu dois les faire quand même, pour faire cette activité mais tu es contrariée à le faire et tu es obligée de faire d'autres choses... maintenant tu rentres dans une vie de désorganisation. Tu essaies de te rattraper, mais jusqu'à présent je peux dire encore tant sur le plan émotionnel, que sur la planification familiale, je souffre encore de la situation et les effets que cela produise sur mes enfants... (Johanne)

...Même les dynamiques entre les frères et sœurs ont changé. Jusqu'à présent mon mari et moi essayons de contrôler la situation à un niveau et j'ai dit merci à Dieu, parce que j'ai entendu des cas qui sont pires. De toute façon, je peux dire on a le contrôle de nos enfants, en tant qu'enfants, mais je suis triste pour dire que l'enfant qui sort dans ma maison ce matin-là, ne retourne pas, et je ne le retrouverais jamais, seulement pour quelques heures, voire pour 3 mois ou plus...et je crois que les enfants qui vivent dans ce système, qui arrivent à réussir dans la vie c'est un héros, on peut les appeler héros, je crois qu'il y a des familles d'accueils qui sont très bien avec les enfants...mais... (Johanne).

Les mères parlent du destin tragique des enfants qui sont éloignés de leurs parents et se trouvent dans le système de la protection. La prise en charge des enfants par les SAE favorise une conjoncture qui bouleverse du fait que les enfants ne soient pas au meilleur de leur forme après leur passage en famille d'accueil.

3.4.2.1. Rapport de contrôle aux familles

La manière dont les services de protection des enfants agissent pour assurer le bien-être des enfants ouvre la voie au contrôle des familles. En effet, une participante a identifié une situation qu'elle a vécu comme du non-respect en mentionnant le fait que les intervenantes aient douté de sa capacité économique à répondre aux exigences parentales. Les policiers ont franchi le seuil de sa porte et se sont dirigés vers le frigo pour aller vérifier s'il y a des aliments disponibles pour l'enfant et ont posé plusieurs questions et inquiétudes sur sa capacité financière. Elle se trouve devant un terrible aveu d'incapacité. La pauvreté ou le faible moyen financier des familles influe aussi sur sa capacité à assurer cette qualité de vie prônée par les autorités qui veillent au bien-être des enfants. Le discours dominant dans les services de la protection de l'enfant engendre une suspicion de la manière dont les mères haïtiennes devaient agir avec leur enfant et ceux qui vivent des problèmes surtout financiers vont devoir se soumettre à ce que les services de la SAE demandent pour répondre aux exigences et peut voir dans la manière où les mères haïtiennes comprennent la situation, le respect de ces exigences peut créer des conflits.

Par contre, une mère a raconté comment elle allait foutue si elle n'avait pas de moyens économiques pour répondre aux exigences de son dossier dans le processus du service. Les extraits, suivants, expriment les expériences d'une mère dans son interaction avec la SAE.

...Mon mari était obligé de prendre des conseillers sociaux, et pour cela on devrait avoir de l'argent... C'est-à-dire... là- encore si on n'avait pas de l'argent pour payer, on serait dans la merde. Les formes d'aide qui sont disponibles gratuitement... sont contre notre valeur... Alors on devrait payer une organisation, car il faudrait avoir un certificat...En fait, si on n'avait pas une stabilité économique pour payer l'aide qui convient ce serait complètement un désastre... je pense qu'il y a des parents qui se trouve dans le système, bien que ses enfants n'aient pas été victimes de violence conjugale ou sexuelle, c'est parce qu'ils n'ont pas de possibilités financières et ils sont obligés de soumettre à tout ce qui se présente...

...C'est nous qui cherchions nos avocats. On a dû payer des avocats pour nous défendre.... Tu vois pourquoi il y a beaucoup des familles leurs problèmes restent irrésolus parce qu'elles n'ont pas assez d'aide ou du moins la capacité pour chercher de l'aide qu'il faut pour qu'elles sortent de cette situation....

Bien que de manière générale le service des conseillers familiaux soit disponible, le type de service familial offert constitue un obstacle pour certaines familles, eu égard aux valeurs de la famille et

son bagage culturel ou sa croyance religieuse. Celles qui disposent de moyens utilisent leur capacité économique pour faire face à la situation. Selon elles, les limites financières représentent l'un des facteurs pouvant affecter l'analyse de la situation.

3.4.2.2. Expérience des mères et les services offerts

Le système des services à l'enfant et à la famille est une sorte d'aide aux familles et aux communautés afin d'assurer le bien-être de leurs enfants. C'est pourquoi il invite tous les citoyens qui pensent qu'un enfant subit des abus ou de la maltraitance à communiquer avec le service à l'enfance et à la famille. Les quatre mères qui ont participé dans notre recherche et ont présenté des expériences différentes avec les services à l'enfance ont toutes partagé leurs impressions par rapport au système. Voilà comment elles ont réagi:

***Chercheure :** quelle est votre appréciation du système des services à l'enfance et dis-moi qu'est-ce que vous savez du système? Est-ce votre attente a été comblée?*

***Vanessa:** Non seulement je ne trouve pas de service, mais aussi je suis une victime d'oppression... Mon fils me considère comme un étranger aujourd'hui à cause de la faiblesse du système... son discours c'est que je ne l'aime pas et je ne suis pas capable de répondre à ses besoins selon les normes parentales...avec cette division que les autres ont laissée dans ma famille, comment je peux dire que le service est nécessaire...comment tu peux imaginer moi qui souffrait avec mon fils...moins de deux mois avec une césarienne...je deviens seule avec lui aux USA...j'ai joué le rôle de maman, papa...pourquoi ils ont menti...cela n'existe pas pour une personne qui aime un enfant plus que sa mère biologique...*

...Je ne savais leur planification, mais pendant tout le temps que l'enfant était avec eux c'est moi qui fournis des vêtements pour lui. Ces chaussures étaient déchirées, moi qui étais obligée d'aller acheter une paire de tennis... l'enfant a été enlevé chez moi pour la négligence puis il était allé dans une autre famille pour subir du mauvais traitement. L'enfant a été transporté dans une voiture (marque van) ou il y avait une séparation entre eux et l'enfant et la place était sale...

Dans cet extrait, la perception de cette maman, qui parlait avec une voix bouchée lorsqu'elle exprimait ses déceptions ou son désarroi par rapport au système des services d'aide à l'enfance, laisse percevoir une certaine déception. Elle montre une certaine ambiguïté face aux impacts des services offerts par les sociétés d'aide à l'enfance sur le bien-être de l'enfant. La volonté d'assurer le bien-être de son enfant a résulté en de la division dans sa famille. C'est avec désarroi qu'elle voit

son fils en train de vivre une autre forme de maltraitance, à ses yeux, mais cette forme de maltraitance n'est soulevée par les personnes qui prétendent chercher le bien-être des enfants. Elle est en train de voir son enfant être maltraité et en même temps on lui fait croire que sa mère ne l'aime pas et n'est pas capable de jouer son rôle de mère. Elle dénonce la situation comme étant non-respectueuse et mensongère.

Johanne: ... Pour moi, le service en soi, l'idée de prendre les enfants et donne à une autre famille, moi je suis complètement en désaccord. Pourquoi en désaccord, si quelque chose passe dans famille, tu dois analyser les ante-cédants ou la situation avant de prendre une décision. Grâce à Dieu dans notre cas, nos enfants C'est que, il peut exister des parents qui n'agissent pas bien avec leurs enfants... mais ce n'était pas mon cas. Le cas de mon mari... on est tous deux soucieux pour nos enfants, il se peut dans un moment d'émotions, il a mal réagi, mais comme j'ai dit c'est la complication de tous ceux qui passaient à l'école... je ne pense pas qu'il puisse exister une personne qui peut aimer un enfant beaucoup plus que ses parents... alors ce système...je pense que ça doit être révisé, et les enfants noirs, les enfants immigrants souffrent plus de ce système. Pour te dire vrai-là, moi je considère que les enfants noirs sont beaucoup enlevés. Ce système soi-disant opté pour protéger les enfants, mais, on l'utilise pour détourner la réussite des enfants, parce que beaucoup des enfants qui ont participé à ce système-là n'ont pas vraiment un bon avenir, ils ne réussissent pas aussi facilement. C'est pour cela que j'ai dit, si un enfant passe dans ce système-là, et arrive à être un bon citoyen demain, arrive quelqu'un de sérieux demain, c'est un héros. Il y a beaucoup d'enfants noirs dans le système. On utilise ça comme un commerce. Comme un commerce parce que les familles qui sont dédiées pour accueillir ces enfants-là, on peut les considérer comme un business. C'est un moyen de travailler pour gagner de l'argent et le système en soi, le gouvernement donne de l'argent pour ses enfants, alors pour que le système fonctionne il faut avoir de l'enfant, même si c'est au détriment de ces enfants-là. Pour que le système travaille, il faut qu'il y ait d'enfant. Et si on fait des études, on va voir ce sont les immigrants qui sont plus dans ce système. Et si ces enfants sont frustrés c'est parce qu'ils ne sont pas dans un environnement qui ne sont pas les siens, comment ses enfants là vont réussir?

Les mères tirent la sonnette d'alarme par rapport à la surreprésentation des enfants noirs dans le système des services à l'enfance. Elles expliquent qu'elles voient un danger suspendu sur la tête des familles immigrantes pouvant s'avérer une menace pour l'avenir. Elles se questionnent sur la situation se demandent pourquoi il n'y a pas une prise de conscience sur cette situation inquiétante. Elles voulaient voir un changement, mais n'apprécient pas une sous-estimation de la situation.

Carmelle: ... Moi ce que j'ai entendu ce système est un système corrompu, cela pourrait être au bénéfice de l'enfant c'est vrai... Pour les enfants qui sont vraiment maltraités et qui sont en difficultés, pour sauver leur vie. Ça pourrait être quelque chose positif pour la protection des enfants. Oui vraiment, il y a des enfants qui sont abusés, qui arrivent même à mourir avec l'abus physique, S'il y a une organisation qui peut s'en occuper, ça c'est très bon. Mais, dans certains cas, les gens utilisent ce système pour en faire un usage abusif, enlever les enfants de leur souche familiale, sans un motif valable et pertinent pour nourrir le système. Alors, pour moi, je vois que c'est vraiment inquiétant, mauvais, frustrant parfois.

Les perceptions partagées des mères interviewées face au système des services de l'aide à l'enfance sous-entendent qu'elles entretiennent un sentiment d'injustice et d'iniquité envers le système. Elles ne pouvaient pas cacher leurs accablants devant la situation qu'elles sont en train de vivre.

L'importance des services de protection pour le bien-être des enfants

Cependant, les mères n'excluent pas les cas où les enfants peuvent subir de la maltraitance dans une famille, mais elles pensent que c'est au cas par cas. Une mère a exprimé sa satisfaction des services qu'elle a reçus, bien qu'elle critique la source du signalement. L'extrait suivant exprime sa satisfaction:

Je suis consciente que les enfants méritent d'être protégés... il y a vraiment des enfants qui ont subi de la maltraitance et qui arrivent même à mourir... donc c'est une bonne initiative...de mon côté cela m'arrange, car je n'avais pas de médecin famille et mon enfant était malade dans le cœur... Alors le bien que le système a fait c'est le fait que mon enfant soit opéré et les médecins ont trouvé d'autres maladies... une chose que je cherchais et qui était difficile à trouver (Léa).

Deux mères de l'étude témoignent des aspects positifs du système des services de l'aide à l'enfance (SAE). Selon elles, bien qu'il y ait des aspects négatifs qui brulent le cœur la protection de l'enfance joue un rôle important et fait un travail primordial pour protéger les enfants contre les formes de mauvais traitement. Une mère dit qu'elle apprécie le travail des SAE en raison de leur effort pour protéger les enfants abusés sexuellement. Une autre mère a avoué que le service n'était pas si pire et c'était vraiment bénéfique pour elle, car s'attendait à des soins médicaux qui n'étaient pas toujours faciles à trouver. A la suite de cette situation tout est réglé.

3.4.2.3 Le bien-être de l'enfant différencié

Selon les récits des mères, sans exclure les normes, la façon d'élever un enfant peut être différente d'une culture à l'autre. C'est-à-dire que les familles d'autres cultures possèdent leur propre perception à propos des pratiques parentales et des croyances de valeur relative à l'éducation des enfants qui sont opposées à la culture majoritaire ou même entrer en conflit avec les lois et pratiques du pays d'accueil.

...Peut-être la SAE pense qu'il est sur une voie...ou elle trouve que c'est normal ce qu'elle fait...peut être aussi c'est moi qui ne comprend pas...parce qu'elle exige ceci ou cela...tu ne peux pas faire ceci...par contre, quand l'enfant est avec eux l'enfant n'est pas bien que ça...peut être elle peut mettre l'enfant dans une ambiance qui apparemment bien, mais à l'avenir est-ce que cela va être considéré comme un bien... par exemple, mon enfant se trouvait dans un barque de jeux, regarder à la télévision lorsqu'il était dans le commissariat... et il se sentit très bien...mais est-ce cela le bien-être...(Léa).

Le système des services de la protection de l'enfance veut faire comprendre qu'il cherche à assurer le bien-être des enfants selon des normes établies, mais la manière dont le système aborde les situations, par exemple dans les prises de décision, paraît ambivalente pour les mères. La loi présente des indices ou des éléments pour aider les familles ou les communautés à assurer le bien-être des enfants en respectant les normes parentales. Mais, le système mis en place n'arrive pas à avoir un volet qui prend en compte la conjoncture de l'interculturalité que connaît le pays. C'est-à-dire, les familles d'autres cultures apportent avec elles des pratiques parentales et des croyances qui sont différentes du pays d'accueil.

3.5. Troisième partie: la relation de pouvoir et des interactions difficiles avec d'autres figures.

Cette dernière partie du chapitre concerne les facteurs qui influencent les prises de décision d'un signalement auprès des autorités policières à l'encontre des familles racisées. Certains aspects du contexte institutionnel du système de la protection (SAE) et le milieu scolaire (le macro systémique), telles que les responsabilités des intervenantes sociales et/ou des enseignantes dans un contexte d'autorité vont être en lumière. Par aspect institutionnel on fait référence aussi aux micros systémiques comme, les réseau social ou réseau de soutien aux familles. En générale,

l'objectif de cette partie est de donner un aperçu des différents aspects des interactions que les mères ont eues avec les intervenantes sociales et des enjeux qui y sont rattachés.

3.5.1. Description générale des aspects qui influencent les processus du signalement et de prise de décision.

Selon la loi ontarienne de la protection des enfants, tout citoyen qui soupçonne qu'un enfant est en danger d'abus ou de mauvais traitements doit procéder à un signalement. L'intervention de la SAE auprès de n'importe quelle famille passe habituellement par un signalement reçu d'une institution, d'un citoyen ou d'une intervenante à propos d'un soupçon de mauvais traitement ou de négligence envers un enfant par ses parents. Ce signalement devra donner suite à une évaluation par un professionnel à la protection de l'enfance.

3.5.1.1 Expériences des mères face au signalement

Les participantes de cette recherche avaient toutes des expériences personnelles différentes en lien avec la Protection de l'enfance dans la province de l'Ontario.

Des tensions associées à la culture

Par rapport à ce que pensent les mères, plusieurs acteurs autour d'elles n'ont pas compris la réalité des familles immigrantes. C'est à dire qu'ils ne comprennent pas leur culture et au lieu de les aider à une douce adaptation à la culture du pays d'accueil, ils jugent. Par exemple, *si la discipline corporelle fait partie d'une culture on ne peut pas juste arriver brusquement puis coller une étiquette « d'abus », et priver l'enfant de sa famille, (Camelle, mère)*. De ce point de vue, Johann campait dans cette position où elle demandait un changement au sein du système établi :

...il serait "préférable de procéder à une bonne éducation de la communauté et de l'informer sur les conséquences d'un tel comportement envers les enfants et les torts que cela peut poser pour les enfants au futur, disposer une éducation à propos des lois canadiennes avant d'agir. Je pense que peut être c'est pour cela qu'il y a beaucoup de cas dans les communautés noires"(Johanne).

Elle explique qu'il est important de supporter l'enfant qui fait face à une double réalité: l'enfant à la maison et l'enfant à l'école. La mère a utilisé le concept « déconnexion » pour expliquer la situation. Souvent les stratégies que les enfants utilisent pour s'adapter à une nouvelle réalité ne seront pas pareilles que celles utilisées par les parents pour une adaptation. Parmi les stratégies

d'acculturation que souvent présentées par les chercheurs, celles que le parent va utiliser ne seront pas forcément celles de l'enfant, d'après ce que les mères ont expliqué.

...il y a une déconnexion avec l'enfant et ses parents, parce que les parents vivent dans une culture et l'enfant arrivé à l'école prend connaissance d'une autre culture donc à partir de cela, il y a une déconnexion. Et la rébellion commence, le manque de compréhension commence, puis les enfants eux ils vont chercher une façon de s'exprimer quand ça ne va pas, et l'enfant peut s'exprimer, si les parents ne prennent pas du temps pour les comprendre donc les parents vont réagir négativement...et c'est ici que commencent tous les dégâts...et les intervenantes de la SAE ou les enseignants à l'école devant cette situation n'arrivent pas à prendre conscience de toutes ces différences et agir sans prendre le temps de comprendre la situation... Peut-être c'est délicat...c'est pourquoi qu'il y a beaucoup plus de cas dans les familles noires...(Carmelle).

Cet extrait montre comment les normes parentales pourraient mettre en conflit les différents acteurs de l'arène lorsqu'ils ne cherchent pas à comprendre mutuellement. Immigrante, dans un nouveau pays, doit coûte que coûte s'adapter à la nouvelle culture de l'hôte, que l'on veuille ou non. Lorsque l'enfant cherche à adopter des éléments de la culture d'accueil cela pourrait susciter beaucoup de conflits entre le parent et l'enfant. Lorsqu'il y a, également un manque de connaissance par des personnes importantes du bagage socioculturel de l'autre cela pourrait causer des conflits, une mauvaise compréhension de la différence crée le conflit.

... au cas où la famille arriverait dans un nouveau système il ne va pas changer du jour au lendemain, cela prend du temps pour s'adapter. Puis, trouver un intervenant de la SAE qui a déjà ses préjugés et préjuge devance, donc leur jugement va le rendre aveugle, ensuite il va agir vite au lieu de prendre le temps pour comprendre la situation dans un aspect culturel. Par exemple ils vont penser que c'est parce que les parents n'aiment pas l'enfant ... ils ne vont pas comprendre que le parent est en train d'agir par amour afin de prévenir d'autres problèmes au futur, ... aussi dans les pensées des parents c'est autre chose. En fait les parents haïtiens se sacrifient pour leurs enfants, ils aimeraient tellement que l'enfant soit bien (Carmelle).

Selon elles, le signalement vient par une mauvaise compréhension de la culture haïtienne.

Source de signalement: interaction difficile avec les professionnelles à l'école

Certains professionnels, comme les enseignantes, les éducatrices, les professionnels de la santé, ainsi que les responsables de l'application des lois, sont obligés par la loi de faire des signalements.

Toutefois, il y a des sources de signalement auxquels le service d'aide à l'enfance accorde beaucoup plus d'importance (voir la littérature précédente).

Toutes les mères ont témoigné que leur source de signalement vient du personnel enseignant...

... parce que c'était l'école qui avait appelé pour dire voilà...voilà... (Léa).

... c'était plus à l'école, ... mais à l'école je ne sais pas s'ils allaient traiter un autre enfant comme ils ont traité mon enfant (Carmelle).

...mais, dans notre cas ils appellent la Police directement, parce qu'on avait déjà des antécédents à l'école et ils voulaient nous défaire, c'est ça que j'ai considéré...ils ne voulaient pas nous supporter, on n'était pas apprécié à l'école à cause des précédents de tout ce que mon enfant a subi : l'intimidation irrésolue, les problèmes académiques... j'ai découvert que tout cela était ignoré, ils ne voulaient pas nous supporter. Ceci c'était vraiment pour nous défaire... On voulait nous enlever dans la vie de nos enfants, mais l'enfant continue à aller à l'école cette même école mais enlever la présence de parents pour prendre les enfants donner à une autre famille...là ils vont continuer à ignorer l'intimidation que les enfants vont subir, les enfants vont être frustrés avec l'absence de leurs parents, ils doivent intégrer dans une autre famille c'est ça qu'ils voulaient, mais cela n'a pas lieu. Dieu a décidé une différente solution pour nous... la famille était complètement déstabilisée. Et jusqu'à présent je peux dire que je souffre encore la conséquence de... (Johanne).

Dans le cas de cette mère c'était la conséquence d'une sorte de mauvais traitement qu'avait subi son fils à l'école et elle identifie la situation comme injuste. Selon elle, c'est le résultat de la tension avec le milieu scolaire et de la continuité de cette tension qui existe avec le milieu scolaire qui a mené à un signalement. En effet, elle explique que son enfant a subi de l'intimidation à l'école pendant longtemps. Et certaine fois, d'autres élèves l'ont battu et il cherche toujours à se cacher pendant la récréation pour que les enfants ne l'abusent pas physiquement. Suite à cela, la mère était allée à plusieurs reprises à l'école pour une solution et ils ont dit qu'ils allaient résoudre le problème, mais en réalité ils n'ont rien fait. Alors, la situation engendre un sentiment d'impuissance, l'enfant reste avec une faible estime de soi. Finalement, l'enfant a réalisé que ni l'école ni la maison ne peuvent pas le protéger, donc il a décidé de se protéger lui-même par ses propres moyens. Alors, la réaction de l'école a engendré la colère de son père par rapport à la situation d'une façon générale et le résultat de tout cela a été un signalement.

3.5.2. L'expérience des mères face au signalement vs l'attitude de « discrimination » dont elles sont victimes.

Les types d'interaction avec les représentations de l'état quelle que soit l'école ou la SAE sont influencés par le fait que la pratique culturelle, la couleur, l'ethnicité ou la race sont différentes. Trois des quatre mères répondantes de la recherche mentionnent que le résultat d'un conflit qui est liée à la complexité de dossiers en contexte interculturel entraîne un signalement et du coup la désorganisation familiale. Les quatre extraits qui vont être présentés par les mères vont exprimer comment les dynamiques entre les acteurs sont influencées par la race, la culture, la classe:

...alors d'un côté, je ne devrais pas accepter cette situation parce que c'était une cause de discrimination... depuis qu'ils ont fini de faire le signalement, ils ne communiquent plus à moi. C'est la SAE qui leur dit qu'il a changé d'école... l'école d'alors dit qu'il est très aimable, il joue très bien avec l'enfant, il n'est pas agressif, le seul problème il n'écoute pas. Mais, l'autre école le traite comme agressif, il se bat souvent, il fait ci, il fait ça...tandis que lorsqu'il a des traces de coup sur son visage ils ne m'ont rien dit (Léa).

je pense que dans des cas où il est plus facile de signaler mon enfant qu'un enfant de groupe majoritaire, « c'est la discrimination pure », parce que j'ai vécu des moments où ma fille avait vraiment des problèmes à l'école, elle est un peu autoritaire, elle n'aime pas qu'on lui parle de n'importe quelle façon ... par erreur, une professeure, a mis l'agenda d'une autre élève dans le sac de mon enfant, et qui était venu à la maison et par curiosité j'ai jeté un coup d'œil....puis je remarquais comment l'enseignante a pris le temps pour chouchouter cet enfant-là ...quand elle avait de bons jours il y a toujours de bons collants extravagants dans sa page et je voyais quand mon enfant avait de bons jours c'était toujours comme une page normale pas de collant, tandis que, elle a une bonne journée. Donc c'est exactement cela qui arrive : par exemple les professeurs ont déjà leur préjugé, de la discrimination envers les autres communautés, les autres races, Donc c'est sûr et certain leur intention de signaler les enfants de la communauté noire (Camelle).

Le problème n'est pas résolu! dans les réunions j'ai fait tout, certaines fois l'enfant vient avec son visage gonflé quelqu'un l'a frappé, ou étaient les professeurs pour quelqu'un frappe un autre et son visage est enflé. Finalement c'est pourquoi mon époux fait une mauvaise gestion de ce problème en se mettant en colère contre l'enfant qui m'a entraîné dans un problème avec SAE parce que c'est la compilation de tous ces mauvais traitements que l'enfant a subis à l'école (Johanne).

Les mauvais jugements de la professeure contre mon enfant ont causé toujours des mauvaises interprétations de toutes les petites choses et l'enfant se trouve tout le temps sur les bancs des accusés. Tandis que,

d'autre part, quand c'est quelqu'un qui le frappe, non ce n'était pas sa faute, pendant que quelqu'un court accidentellement, pourquoi cette excuse ne peut pas attribuer à mon fils. Pendant qu'il court accidentellement, il a fait ça, là je vois que c'est la discrimination. Je ne sais pas si c'est parce que c'est pour la race, je ne sais pas c'est parce que c'est personnel, mais ça c'est discrimination (Johanne).

Au regard de tous les extraits présentés par les mères, leur point commun montre un sentiment de discrimination et d'injustice par le fait qu'elles font partie d'un groupe ethnoculturel minoritaire. Alors les mères dénoncent qu'elles sont victimes de racisme systémique au sein des écoles francophones publiques. Les mères disent que les enseignantes ont des préjugés que leurs enfants sont violents, dérangeants et n'écoutent pas. Elles dénoncent que les enseignants montrent plus d'empathie, de sens de l'humour et donnent des privilèges particuliers aux enfants blancs, mais les enseignantes sont moins sensibles par rapport aux enfants noirs et plus décidés à révéler les petites choses négativement. Une mère a raconté que l'enseignante n'a pas bien traité son enfant pendant toute l'année scolaire. Elle a décidé de mettre l'enfant sur le tapis parce qu'elle juge que l'enfant se laisse distraire souvent et elle aime le retirer du groupe pendant qu'elle travaille avec les autres élèves académiquement. Et là, l'enfant va jouer sur le tapis sans pouvoir participer en classe, sans faire son devoir. Une autre mère a raconté que son enfant a été discriminé par le fait que l'enseignante avait remarqué que l'enfant participe de moins en moins dans les discussions dans la classe. Ensuite, la mère avait demandé à l'enfant de 5 ans pourquoi tu ne participes plus dans les discussions, c'est alors que l'enfant a dit même s'il lève la main un million de fois, la priorité reste toujours aux enfants blancs, donc, il ne trouve pas nécessaire de lever la main. Les enfants ont des sentiments même s'ils sont petits et lorsque cela arrive ils croient déjà qu'ils font partie d'un groupe marginalisé avec un cœur brisé.

Parce-ce que ces personnes ont un traitement pour les noirs et un traitement pour les blancs. Le « Foster room » n'allait jamais oser dit à un enfant blanc que ses parents ne l'aiment pas...les familles noires ne trouvent pas de l'aide comme les autres. On nous a profité, on nous a oppressé. Le traitement que mon enfant a subi, c'est exactement parce qu'il est noir. Si c'était le cas d'une famille blanche la famille accueil n'allait pas le traiter de la sorte...c'est injuste (Vanessa).

Cette mère a expliqué que ses droits ont été violés parce qu'elle trouve que le service de protection dans la famille d'accueil a été inadéquat. Elle fait référence à une discrimination systémique, car le fait qu'elle fait partie d'un groupe minoritaire elle est victime. Cette mère a déjà présenté d'autres

aspects qui montrent une interaction difficile entre les personnes qui avaient posé plusieurs questions sans apporter de l'aide et que la famille d'accueil maltraite son enfant et par conséquent, elle en ressent les effets. Les mères font référence à un manque de confiance en ses capacités parentales par les professionnelles de la protection par le fait qu'elles soient étiquetées. Johanne, cité au paragraphe précédent, présente quelques aspects qui montrent les attitudes des gens:

Les autorités du système de service de protection pensent que l'enfant est négligé, ils doutent sur ma responsabilité à surveiller sur la sécurité de mon enfant! et même douteux sur ma capacité à prendre soin de l'enfant financièrement ...c'est une sorte de manque de confiance qui est lié à mon ethnicité, à ma classe...Lorsque j'ai été avec eux, il y a une intervention mineure qui voulait faire croire à mes enfants qu'ils étaient plus aimés par elle que ses parents...c'est quoi cette histoire?...d'ailleurs le service que la SEA donne à nos enfants n'est pas un service d'aide au développement des enfants, qui prépare l'enfant pour être un modèle pour la société, pour respecter les normes sociales, mais c'est une question d'intérêt personnel. Ils préparent l'enfant pour être mon ennemie en faisant croire à l'enfant qu'il n'est pas aimé ou apprécié dans son milieu familial (Vanessa).

Plusieurs mères ont rapporté plusieurs aspects concrets pour expliquer leurs inquiétudes par rapport à la situation des immigrants. Elles ont présenté plusieurs situations qui montrent qu'elles n'étaient pas comprises, respectées, appréciées, etc. leur situation a été évalué selon sa classe, sa race, etc. selon elles, ces aspects, eu égard des préjugés de valeur peuvent placer les intervenantes de la SAE face à des situations conflictuelles. Comme déjà présentée dans le paragraphe avant, suite à cette interaction difficile que fait remarque par rapport aux attitudes des acteurs, une question a été demandée par les mères, les extraits précédents montrent l'expérience des mères par rapport à cela:

Chercheure: Comment évaluez-vous la relation entre les intervenantes de la protection et la communauté haïtienne?

Johanne: Ce n'est pas la bienvenue pour te dire vrai... la communauté considère la SAE comme des sans-cœur qui viennent pour détourner leurs enfants et leurs familles, les sorcières mangent les enfants, mais la SAE détruit les enfants. Le système de service de la protection les laisse en vie, mais leur avenir est détruit. C'est comme des malveillants.

Camelle: Il y a beaucoup des enfants noirs dans le système. La façon dont le système fonctionne, fait que les gens sont plus à l'aise pour signaler les enfants minoritaires. Les gens utilisent ça comme un commerce... Lorsque les autorités doivent prendre une décision par rapport à nos dossiers, notre couleur, notre langue, notre culture vont influencer sur les résultats.

Et si ces enfants sont frustrés c'est parce qu'ils ne sont pas dans un environnement qui ne sont pas les siens, comment ces enfants-là vont-ils réussir?

Dans cette section les mères présentent leurs inquiétudes par rapport aux enjeux qui augmentent le taux de leurs enfants dans le système. Les enjeux comme la situation économique, le stéréotypes et, selon les dires des mères, la discrimination “systémique”. Par exemple, il y a une mère qui a raconté si elle n'avait pas une bonne situation économique et un bon réseau social pour répondre à toutes les exigences du système d'une façon autonome, la famille allait être foutue.

3.5.3. Défis spécifiques en contexte d'autorité et interculturel

Les mères qui ont été interviewées ont soulevé plusieurs défis qu'elles rencontrent dans leurs interactions avec les intervenantes sociales par rapport à certains aspects.

Barrière de langue et à l'information

Les mères soulignent que la barrière linguistique pourrait être un défi de taille dans leurs interactions avec les intervenantes sur plusieurs aspects. Par exemple, incompréhension mutuelle et la réalité que vivent les mères pour une entente sur les rendez-vous et la difficulté pour avoir un interprète.

...elles vont juger à propos de la loi établie, ça dépend aussi de la personne, elle peut comprendre mais en même temps, les gens vont aussi agir dépendamment selon la loi qui est déjà établie...Spécialement dans le cas d'une famille qui ne sait pas vraiment comment s'exprimer en français ou en anglais. Donc cette famille peut être victime de cette situation parce qu'elle ne pourra pas s'exprimer, elle ne pourra pas exprimer sa frustration, elles vont juste accepter ce qui va être imposé.... C'est seulement la loi déjà établie qui va être considérée ou selon la loi est un coupable de ce fait donc ils vont juste les laisser imposer la peine...(Carmelle).

Les mères disent qu'elles ne se sont pas senties comprises par les intervenantes sociales. Elles pensent que le problème de communication entre les acteurs pourrait être un obstacle à l'avenir du dossier et peut jouer sur les attentes des mères. C'est ce qui est arrivé à une mère à l'étude, elle considère les intervenantes comme des enquêteurs qui sont venues pour l'éreinter ou l'importuner avec une liste de questions. Elle est frustrée par des visites qui semblent ne pas offrir l'espoir d'un changement. Le problème de communication fait que cette mère n'a pas trop de choix et elle se trouve prise dans la nasse sans pouvoir s'en sortir.

Pour aller plus loin, une mère a expliqué que le problème de langue est tellement important, il devient un problème stéréotype. En effet, elle a raconté lorsqu'elle devrait avoir son diplôme en sciences infirmières, malgré qu'elle ait effectué ses études secondaires en français, les gens lui avaient demandé quelle langue qu'elle parle et sa licence a été retardée eu égard à cette question de langue, sans pour autant poser le vrai problème :

...le défi de la langue est vraiment important, même quand j'ai passé le test pour la licence en sciences infirmières, on ne voulait pas me donner la licence disant qu'ils ne savent pas quelle langue que je parle (Johanne).

Enjeux liés au pouvoir et au rôle des intervenants

Selon les procédures établies par le ministère, les visites doivent être planifiées. Sauf, dans le cas où l'intervenante juge que cela ne conçoit pas la meilleure méthode assurant la sécurité de l'enfant (MSJE, 2016).

Les mères rapportent que les intervenantes sociales n'ont pas de bonne connaissance de leurs réalités et un manque de respect pour leurs familles. Puisque les gens sont en contexte d'autorité, elle doit alors se soumettre à leurs conditions, respecter leurs recommandations car elle ne sent pas à l'aise à discuter convenablement ce qu'elle aimerait. Donc, devant cette situation elle pense que les autres ont profité d'elle et elle a subi de l'oppression :

...ce sont des « abuseurs », ils profitent de ma situation pour diviser ma famille...maintenant mon enfant avec qui j'ai souffert seule pendant de nombreuses années, sans papa...il devient comme un étranger pour moi...en pensant que je ne l'aime pas... (Vanessa).

Elles pensent que même si leurs enfants sont les leurs, elles n'ont pas le choix de collaborer avec les intervenantes sociales, car pour elle ce qui est important c'est de voir son enfant rester à la maison. « Lorsque tu es indocile, vous n'êtes pas disponible pour les rendez-vous, les décisions vont être prises sans toi ». Les femmes haïtiennes sont très sensibles pour leurs enfants et sont soucieux du lien d'attachement. C'est ce qu'a dit Johanne dans l'extrait suivant :

...ce serait le pire, si je ne me suis pas courbée... alors les gens allaient enlever mon enfant de la maison, ça va être dangereux pour lui parce que on ne sait pas dans quelle famille l'enfant va être...

... moi ma plus grande peur dans une telle situation c'est quand je ne peux pas moi-même choisir une famille de concert avec elles pour mon...c'est

elles qui décident...j'ai peur pour mon enfant et pour ma famille...donc aucun choix de collaborer avec les autres! (Johanne).

Dans le contexte d'autorité et interculturel, les défis sont de taille pour ces femmes qui doivent digérer des mets pour lesquels elles ne sont pas préparées. Elles doivent accepter l'inacceptable sous une autorité où elles n'ont pas le contrôle, mais où elles doivent collaborer. La peur d'être jugée ou de perdre leurs enfants, tels sont les sentiments qui les préoccupent.

En somme, l'expérience des mères haïtiennes, dans leurs interactions avec les intervenantes sociale auprès de la Protection de l'enfance démontre l'importance d'avoir une certaine capacité à offrir un cadre de vie adéquat aux enfants au regard des normes parentales leur bien-être. Leurs témoignages nous laissent comprendre qu'elles disposent de certaines connaissances quand il s'agit du bien-être de l'enfant. En même temps, elles pensent aux défis d'une culture dominante et à ses préoccupations à établir des règles claires en maintenant un cadre structurant basé sur l'amour afin de favoriser une relation de confiance et sécuritaire envers les enfants. Les mères ont parlé des efforts qu'elles déploient pour assurer le bien-être de la famille et aplanir la route pour une complète intégration. Cette compétence parentale pourrait être dévalorisée à la suite d'un signalement. Ce mécanisme de (non-reconnaissance) des réalités des mères immigrantes haïtiennes renvoie au fait que les intervenantes, qui ne connaissent pas suffisamment la réalité dans laquelle ces mères évoluent et l'impact de la culture sur la conception du rôle de parent et du bien-être de l'enfant, fondent leurs décisions sur les préjugés et stéréotypes qu'on retrouve dans les pays occidentaux sur les familles et communautés racisées.

La majorité des mères interviewées ont témoigné qu'elles reconnaissent la nécessité d'avoir une loi qui prône le respect de droit et la sécurité en vue du bien-être des enfants. Cependant, elles disent qu'elles ne comprennent pas comment la mise en application de la Loi donnent les résultats espérés par les autorités gouvernementales en lien avec l'objectif d'assurer le bien-être des enfants. En effet, une mère a expliqué que son enfant a été maltraité dans le foyer de la famille d'accueil au point où l'enfant a eu une grosse infection occasionnant un séjour à l'hôpital pendant un mois. Une autre a expliqué que les interventions des intervenantes nuisent à l'avenir des enfants et les rendent encore plus vulnérables. Les services de la protection de l'enfance affirment vouloir assurer le bien-être des enfants selon des normes établies, mais la manière dont le système aborde les situations, génère beaucoup de confusion chez les mères. Elles disent que les différentes intervenantes

sociales autour d'elles n'ont pas compris leur réalité, et ne se sentent pas respectées par ces acteurs qui étaient, dans leurs interventions, en position d'autorité.

Selon elles, le signalement vient d'une mauvaise compréhension de la culture haïtienne. Elles soutiennent que ce sont les tensions pré-existantes entre les familles et le milieu scolaire qui sont à l'origine du signalement. Pour une des mères, par exemple, c'est parce que les parents ont contesté l'intervention effectuée par l'école avec leur enfant victime de violence des autres enfants que l'école a fait un signalement. Les mères haïtiennes rencontrées pensent que ces interactions conflictuelles avec les représentants de l'État s'expliquent par le fait que les familles haïtiennes appartiennent à une classe, une ethnicité ou une race et une culture différente. Elles croient être victimes de discrimination et d'injustice par le fait qu'elles font partie d'un groupe ethnoculturel minoritaire. En effet, les mères n'ont pas de doute que les enseignantes entretiennent le préjugé que leurs enfants sont violents, dissipés et inattentifs. Elles dénoncent le fait que les enseignants se montrent plus empathiques, amicales et donnent des privilèges particuliers aux enfants blancs et qu'ils (les enseignants) sont moins sensibles aux besoins des enfants noirs et qu'ils ont plus tendance à mettre l'emphase sur les éléments négatifs, même s'ils sont anodins. Les mères et même leurs enfants ressentent ce traitement différencié et cela les blesse. Ce racisme systémique perçu amène certains enfants à constater, même à un jeune âge, qu'ils appartiennent à un groupe minoritaire ne profitant pas du même statut et privilèges que les membres du groupe majoritaire.

CHAPITRE IV : DISCUSSION

Les différents éléments se dégageant des résultats du mémoire ont mis en évidence les facteurs qui décrivent les expériences des mères haïtiennes quand il s'agit de la prise en charge de leur enfant par les services des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario. Ces facteurs peuvent être de différentes sources.

Parmi les facteurs soulevés par les mères, il y a particulièrement le sentiment de déqualification dans leur rôle de mère vécu par les mères haïtiennes, la dévalorisation de leur culture ou la non-reconnaissance de leur bagage socioculturel par les intervenantes sociales, l'absence de considération des impacts du placement des enfants sur leur bien-être. De plus, le sentiment d'être incomprises, d'être l'objet de discrimination, d'être victimes de non-respect et le stress engendré se sont révélés des caractéristiques décrivant les expériences des mères. D'autres facteurs sont liés

aux intervenantes sociales tels que : la non-compréhension des réalités des mères, la tension et les conflits liés à la diversité, les préjugés par rapport aux pratiques parentales, le racisme systémique perçu, les problèmes de communication et les interactions conflictuelles avec les acteurs du milieu scolaire, ont mis en lumière des éléments qui décrivent les expériences des mères. D'autres aspects importants, notamment le rôle des intervenantes sociales, le contexte d'autorité, sont aussi à considérer comme étant des facteurs qui influencent ou décrivent les expériences des mères.

Au regard de tous ces différents facteurs culturels, relationnels, sociaux, institutionnels et autres, on se demande ce que ces résultats suscitent en termes de réflexions par rapport aux interventions des travailleuses sociales surtout lorsqu'elles interagissent avec cette communauté racisée dans un contexte interculturel? Est-ce que les intervenantes sociales font leurs interventions avec une vision interculturelle?

Subséquentement, ce chapitre de discussion qui suit permettra d'approfondir la compréhension des résultats et des théories qui ont émergé de cette recherche à partir de ce questionnement : *Comment les mères immigrantes d'origine haïtienne décrivent-elles leur expérience de prise en charge de leur enfant par le service d'aide à l'enfance de l'Ontario?* L'approfondissement de ces thématiques sera réalisé à la lumière de deux approches théoriques, soit l'intersectionnalité et l'interculturalité de Cohen-Emerique (1993).

4.1. Une réflexion sur la justice sociale: la reconnaissance des mères vs la reconnaissance identitaire selon Nancy Fraser

Dans les récits des mères présentés dans le chapitre de résultats, les sentiments d'absence de "reconnaissance identitaire" de la part des intervenantes sociales sont clairement ressortis, concept qui a été utilisé par Fraser pour faire référence à la justice sociale. Les résultats renferment plusieurs points saillants où les mères tirent la sonnette aux différents défis qui les empêchent de jouir d'un statut social équitable et en même temps de participer à la vie sociale d'une façon égalitaire en raison des modèles "culturels institutionnalisés" du pays d'accueil (Pourtois, 2009). En effet, d'un côté, les mères ont exprimé un sentiment de détresse psychologique devant les nouvelles réalités auxquelles elles doivent faire face, surtout lorsqu'elles doivent assurer leur responsabilité dans un pays d'accueil où trouver un emploi est un luxe et où le retour à l'école qui semblait facile au départ, mais s'est plutôt avéré ponctué d'obstacles (conciliation étude-famille,

etc.). Il n'en demeure pas moins vrai que ces mères comprennent qu'elles doivent assumer toutes leurs responsabilités pour répondre aux besoins de leur enfant dans le but d'assurer leur bien-être, sauf que certaines barrières intersectionnelles reliées à l'immigration, à la race ou à l'ethnicité entravent son plein établissement et de ce fait compliquent davantage leurs situations et déjà difficiles. Les mères ont l'impression de ne pas être comprises par les personnes qui sont censées prendre en considération leur situation, elles se sentent plutôt dévalorisées. Les mères monoparentales de l'étude sentent que les autorités ne reconnaissent pas leur réalité. Elles mettaient en évidence les difficultés auxquelles elles font face lorsque vient le moment de concilier leurs valeurs culturelles traditionnelles aux normes parentales canadiennes. Ce sont des témoignages qui vont dans le même sens avec ce qu'on appelle la "visibilité sociale", concept utilisé par Honneth (2004) pour parler du déni de reconnaissance. Aussi, ils vont dans le même sens que Fraser (1998), lorsqu'elle évoque que la « justice doit absolument passer par la reconnaissance première du caractère distinct de groupes ou d'individus ».

La deuxième forme du déni réfère à ce qu'on appelle la disqualification de la capacité parentale. En effet, les mères disent qu'elles ont une conception de la compréhension du bien-être de l'enfant qui peut être différente à certains égards de celle qui est promulguée par la société d'aide à l'enfance. Il reste que ces mères-là aiment leurs enfants et ont à cœur leur développement, leur croissance et leur sécurité. Elles veulent le meilleur pour leurs enfants, c'est seulement qu'elles ont des pratiques éducatives qui diffèrent de celles de la société d'accueil. Il peut y avoir des variantes, mais elles n'ont pas senti ce respect de leurs particularités. Cela est dû au manque de reconnaissance de leurs capacités parentales par les représentantes des SAE. Alors, elles se sentent jugées du fait qu'elles sont différentes des pratiques parentales dominantes ou par méconnaissance de leur réalité.

Ce mécanisme de déni de reconnaissance des réalités des mères immigrantes haïtiennes renvoie au fait que les personnes, qui ne connaissent pas suffisamment la réalité où évoluent les mères haïtiennes, sont influencées dans leur jugement sur les capacités parentales des mères haïtiennes par les préjugés et stéréotypes qu'elles entretiennent, souvent de façon inconsciente, à leur égard. La théorie de la justice sociale de Fraser (1998) nous permet de comprendre que les mères haïtiennes sont prises, selon le dualisme qui explique les inégalités sociales, dans un double piège: premièrement, elles sont confrontées à un manque de reconnaissance de leur particularité culturelle

et sociale par les intervenantes sociales (comme dans le milieu scolaire et les intervenantes des services du système de la protection de l'enfance). Cela s'explique entre autres, par une sous-valorisation de ce qui leur est propre (comme leur manière de comprendre le bien être de leur enfant ou de les éduquer). De ce fait, si la justice sociale passe par la reconnaissance des identités propres ou du caractère distinct de groupe ou d'individus, les mères haïtiennes font l'objet d'injustice sociale. Deuxièmement, quand les mères témoignent de difficultés rencontrées pour, par exemple, accéder à un emploi, cela fait un lien direct avec le concept de redistribution utilisé par Fraser pour parler des inégalités vécues par certains groupes que celui qui nous intéresse dans cette recherche, soit les mères haïtiennes vivant dans la communauté d'Ottawa. En effet, si ces mères pouvaient bénéficier d'une meilleure redistribution des ressources et des droits elles auraient accès à davantage de ressources pour répondre aux besoins de leurs enfants et auraient droit à davantage de justice sociale.

Est-ce qu'on pourrait considérer que le déni de la reconnaissance et le manque de prise en compte du bagage socioculturel des mères sont plutôt liés au racisme? Cette partie qui suit va nous permettre de proposer des avenues de réponse à cette question.

4.2. Le racisme institutionnel vs les mères immigrantes haïtiennes

« Il faudrait donc s'abstenir de toute psychologisation, ne pas considérer les effets de la mésestime sociale sur le psychisme des personnes mais seulement sur leur statut, sur la façon dont d'autres interagissent avec elles » (Pourtois, 2009, p.184).

Les mères ont identifié deux sources de racisme dont elles estiment avoir été victimes: elles mettent l'accent sur la discrimination institutionnelle dont leur enfant fait l'objet. Les mères haïtiennes ont témoigné avoir fait l'expérience de pratiques discriminatoires et de discours racistes de façon répétée. Elles racontent des expériences choquantes concernant des scènes de racisme dont leurs enfants ont été victimes dans le milieu scolaire. En effet, dans leur interaction avec le milieu scolaire, elles ont ressenti que leurs enfants n'ont pas le même type de traitements que ceux issus de groupe majoritaire. Donc, ça suscite la colère, la frustration et le conflit. Lorsque le parent a connaissance que son enfant a subi des situations d'injustice, cela suscite de la frustration et le parent peut devenir agressif, fâché, une telle situation va engendrer le signalement que si c'était une famille dont la mère n'avait pas eu cette réaction, comme le prétend Pourtois, il ne faut pas ignorer l'effet du comportement racisme sur le psychisme de la personne. Elles ont présenté

plusieurs situations qui montrent qu'elles ne se sentaient pas comprises, respectées, appréciées, acceptées du fait que leurs conditions liées à l'immigration étaient considérées comme facteurs de risque culturels et socioéconomiques du fait qu'elles diffèrent des pratiques parentales dominantes. Tandis que Fraser (1998) a souligné l'importance d'accorder une place aux groupes minoritaires de se faire accepter dans un modèle théorique normatif qui intègre plutôt en un cadre unifié identitaires. Dans l'idéal de Fraser, les minorités ne devraient pas à se soumettre à une question de justice pour avoir droit au respect, à l'économie ni à se battre pour se faire accepter. Du fait que ces mères n'ont pas une place d'acceptation au sein de la société nouvelle, elles se courbent et se sentent humiliées, discriminées dans un monde qui leur semble différent tout en leur promettant un bon accompagnement familial. Pourquoi de son côté se questionne aux indices qui pourraient être des dommages psychiques et des attitudes discriminatoires. [*« ... Cette participation ne peut-elle pas être affectée négativement par des attitudes ou des facteurs qui induisent une déstructuration du rapport positif à soi ? N'y a-t-il pas là une forme de dommage, d'injustice ? »*] (p.185). Il a pris l'exemple des traitements que l'école réserve aux enfants des familles issus des groupes minoritaires pour expliquer la souffrance psychique de ces groupes à cause des gestes du racisme. Il mentionne comment « certaines pratiques pédagogiques », « certaines règles d'organisation de la vie scolaire » peuvent « s'avérer humiliantes pour les groupes culturellement minoritaires » (p.185).

Aussi, dans leurs interactions avec les Sociétés d'aide à l'enfance, elles se sont senties jugées, étiquetées comme mères inadéquates et évaluées selon leur classe, leur race, leur couleur et leur situation socioéconomique. La non-reconnaissance ou les préjugés de valeur, par rapport à des pratiques parentales non conformes aux normes contemporaines pourraient placer les intervenantes de la SAE face à des situations conflictuelles. Pourquoi lui-même s'en est bien gardé lorsqu'il a souligné que « les normes ou les structures sociales peuvent porter préjudice aux personnes, à leur possibilité de participer également à la vie sociale » (p.186). Le témoignage de la mère qui a expliqué la forme de traitement que son enfant a reçu dans la famille d'accueil en est un exemple parmi d'autres.

Pour emprunter l'idée de (Jounin, al., 2008), nous avons pu comprendre, à travers les différentes expériences que les mères ont décrites par rapport à certaines pratiques racistes ou certains comportements racistes dont les enfants des mères haïtiennes ont fait l'objet, que nous sommes en

présence de « traitements différents » (p.11). Ce « traitement différent » serait le résultat d'une appartenance culturelle liée à la classe, la race et l'ethnicité. Ces expériences « inter ethnicité » les poussent aussi à comprendre que c'est la séparation et le maintien des frontières ethniques qui créent surtout la différenciation culturelle. Taguieff (1997) cité dans Bourque (2008) la différentialisme comme une forme de racisme.

Pourtois (2009), dans son texte, nous dit que l'absence de discriminations et l'accès à certaines ressources matérielles sont des déterminants importants à une participation juste et autonome à la vie sociale et dans les différentes dimensions à la vie sociale.

Les mères que j'ai rencontrées et interviewées disent qu'elles font l'objet de discrimination, peu importe la façon avec laquelle elles interagissent avec les intervenantes de la SAE. Elles considèrent que ces intervenantes font preuve de préjugés concernant leurs compétences de mère lorsqu'elles sont confrontées au milieu scolaire. Tandis que, d'après ce que la recherche nous a fait comprendre (Fraser, 1998 et Pourtois 2009), qu'afin d'éviter une relation conflictuelle et/ou de tension, les mères doivent sentir qu'elles ont le même droit aux ressources (matérielles et humaines) et que leur identité et leurs réalités propres soient reconnues.

Alors, nous pouvons conclure que ce n'est pas le cas pour les mères haïtiennes, car la participation égalitaire à la vie sociale (Fraser, 2009) fait défaut à cause de la non-reconnaissance de leur condition particulière, ce qui engendre le racisme institutionnel et systémique.

4.3. Interethnicité vs diversité des pratiques

L'approche interculturelle, en tant que cadre privilégié pour analyser les résultats du mémoire, permet d'interpréter et faire la lumière sur certains enjeux liés à la réalité des mères haïtiennes et les interventions des intervenantes sociales. Les résultats du mémoire rendent compte de la complexité de la communication entre les acteurs en raison des différences culturelles, des valeurs, des croyances et des pratiques qui diffèrent d'une société à l'autre.

Cette partie du mémoire veut montrer un aspect de la pratique dans un contexte où des mères et des intervenantes sociales sont en interaction, soit celui des « incompréhensions interculturelles ». En effet, les mères haïtiennes disent qu'elles ne comprennent pas comment les services offerts par la SAE améliorent le bien-être de leurs enfants et les intervenantes, de leur côté, ne comprennent

pas les pratiques parentales (la culture) traditionnelles des mères haïtiennes. Aussi, la réponse qu'ont trouvée les mères haïtiennes, soit la recherche de sens, c'est-à-dire « l'intention » des parents. Dans quel contexte? Est-ce dans l'intention pour faire mal à l'enfant? Bélanger (2002), de son côté a affirmé ou proposé que les intervenantes interculturelles devraient aller au-delà du choc des valeurs et des coutumes dans leur intervention, c'est-à-dire pour statuer sur l'enjeu même sur lequel repose l'intervention, soit celui « de la construction différentielle du sens ».

« Le véritable « incident critique » dont il doit tenir compte pour que l'intervention soit praticable est généré par le fait que l'intervenante et le bénéficiaire n'attribuent généralement pas le même sens à un même problème » (Bélanger, 2002, p.76).

Cohen-Emerique a traduit cette complexité de communication interculturelle en « terme de filtre, d'écrans, de distorsions, sources de malentendus » dans la relation.

« Ces écrans sont constitués par des préjugés, des stéréotypes et aussi par des valeurs et des normes culturelles du professionnel, par ses présupposés et idéologies concernant la différence, enfin par ses modèles professionnels et les missions institutionnelles » (Cohen-Emerique, 1993, p.73).

Les mères disent que, lorsque les intervenantes sociales (milieu scolaire et SAE) arrivent dans un dossier, elles arrivent avec leurs présupposés, elles portent des analyses développées à la lumière des préjugés. Les mères ont exprimé avoir l'impression que leurs situations sont évaluées différemment que celles des familles appartenant au groupe majoritaire. Par exemple, selon certaines d'entre elles, un même comportement problématique adopté par un enfant issu de la majorité semble être interprété différemment que lorsqu'il est observé dans les familles racisées. Si nous prenons le cas, par exemple, de la correction physique qui, dans une certaine mesure, est acceptée comme approche disciplinaire chez les familles haïtiennes, lorsque la SAE intervient, dans une famille de cette communauté, on investigue rapidement pour dépister ce comportement et mettre l'emphase sur ce fait, alors que dans les familles issues de la majorité, on ne va enquêter ce type de comportement que si le signalement fait référence spécifiquement à ce type d'abus, même si ça peut exister également chez les familles d'enfants blancs.

Certainement, dans le cas d'abus physiques, l'évaluation peut être influencée par les valeurs et des normes culturelles du professionnel qui proscrit ce genre de réponses à des comportements non

désirés d'un enfant. Cependant, pour d'autres communautés au bagage culturel différent, la correction physique légère fait partie des gestes disciplinaires acceptés et cela ne remet pas en question l'amour que les parents éprouvent pour leurs enfants.

La perception différenciée des pratiques d'éducation des enfants entre les mères haïtiennes et les intervenantes de la SAE peut aussi causer des tensions et des bouleversements dans les familles suite à l'intervention des services de protection. Les enfants peuvent en effet en venir à douter des capacités de leurs parents à répondre à leurs besoins et à assurer leur bien-être du fait que la SAE intervient dans leur famille, surtout si l'enfant est retiré de son milieu familial. Les mères soutiennent qu'à cause du non-respect de leur bagage culturel, l'équilibre de leur famille va être complètement bouleversé. Ce constat formulé par certaines des mères rencontrées va donc dans le même sens que les propos de Cohen-Emerique (1993, p.71) qui écrivait: « *Par « respect des différences », il faut entendre le respect de l'identité socio-culturelle avec ses multiples facettes d'appartenance ethnique, nationale, régionale, religieuse, classe sociale, dans une approche dynamique et non essentialiste... ».*

Compte tenu de tout ce que les mères ont témoigné comme expériences, nous pouvons constater qu'elles ont comme point en commun de devoir composer avec le sentiment que leur réalité particulière est incomprise par les autorités, qu'elles se sentent victimes de discrimination et d'injustice liées au fait qu'elles font partie d'un groupe ethnoculturel minoritaire. Elles affirment être victimes de racisme systémique au sein des écoles francophones publiques. Toutes les femmes participantes à la recherche mentionnent que leur couleur, leur classe, leur culture, leur race ou l'ethnicité sont tous des vecteurs de préjugés entretenus par les intervenantes sociales, ce qui suscite des conflits et de la désorganisation familiale. La cause première semble être le manque de formation des intervenantes en intervention en contexte interculturel, contexte qui génère un niveau de complexité qui, lorsque non considéré, peut créer beaucoup de souffrance chez les parents racisés et de sentiment d'incompétence chez les intervenantes. Cependant, selon Gallagher et al., 2011, il faut qu'il y ait un environnement d'acceptation et de confiance pour que la relation entre les parties soit favorable à une intervention réussie.

CONCLUSION

Cette recherche met en évidence les expériences des mères haïtiennes lorsqu'elles doivent interagir avec les intervenantes de la Société d'aide à l'enfance (SAE) parce qu'un de leur enfant a fait l'objet d'un signalement, ce qu'aucune autre recherche sur cette réalité ne semble avoir fait auparavant, du moins dans le contexte de la province de l'Ontario. Nous avons adopté des stratégies méthodologiques afin de respecter les normes de la collecte des données. Ainsi, à travers des entretiens semi-dirigés, nous avons essayé de comprendre la situation des mères haïtiennes lorsqu'elles sont aux prises dans le système de la société de l'aide à l'enfance. Les récits des mères analysés à la lumière de deux théories : la théorie de l'intersectionnalité de Crenshaw (2005) et celle de l'interculturalisme de Cohen-Emerique (1993), ont permis de mettre en lumière les formes d'oppressions dont sont victimes les familles haïtiennes à cause d'un manque de prise en compte de leur bagage socioculturel et d'une distribution injuste des ressources.

La prochaine partie présente un rappel des constats centraux de la recherche suivi d'une proposition d'un modèle d'intervention communautaire pour se terminer avec une présentation des faiblesses et des limites du mémoire.

Les différents constats du mémoire

Nous avons pu comprendre à travers les résultats et la discussion de cette recherche qu'à la manière dont les mères se sont victimes d'un signalement de leurs enfants et la réponse du service de la société d'aide à l'enfance, deux constats s'imposent : celui de l'inégalité sociale et celui du sentiment d'ambiguïté du bien être prôné par la loi Canadienne.

1. Plusieurs études (ex. *une vision une voix*) ont été réalisées pour montrer la surreprésentation des familles noires dans le système de service des SAE et, les mères participantes de cette recherche ont largement témoigné de ce phénomène. Ce mémoire a permis d'identifier plusieurs catégories d'obstacles liés à l'injustice sociale qui ont favorisé la présence en trop grand nombre d'enfants noirs dans le système de la société d'aide à l'enfance. Ainsi, Nancy a argumenté sur les facteurs économiques et culturels pour analyser les causes des injustices sociales. Il avance que l'un complète l'autre et ils interagissent ensemble. Lorsqu'on procède d'une analyse de l'injustice ces deux aspects doivent être à l'avant-

garde. De prime abord, nous pouvons constater un déni de l'identité et des défis auxquels font face les mères dans le pays d'accueil. Nous pouvons comprendre l'idée de Pourtois (2009) quand il affirme que la « *reconnaissance identitaire doit être abordée comme un remède à l'injustice et non pas comme un besoin humain en soi* ». Alors, nous pouvons témoigner de la prise en considération insuffisante de la réalité des femmes haïtiennes est une atteinte à la justice sociale.

2. Il faut aussi considérer la question de la distribution inégale des droits comme un autre indice de cas d'injustice sociale. Pourtois pense que dans presque tous les cas d'injustice sociale commise au détriment des groupes minoritaires « participent d'un manquement flagrant aux objectifs de redistribution et reconnaissance identitaire... ». Les mères participantes de la recherche témoignent toutes un sentiment de déni de leur réalité. Aussi, elles témoignent toutes des obstacles qui, non seulement sont liés à leur responsabilité de mère, mais, également à des barrières intersectionnelles liées à la race, au genre, à la couleur de leur peau et à l'ethnicité, qui les empêche « de participer sur une base paritaire à la vie sociale » (Fraser, cité dans Pourtois, 2009, p.171). Si les mères haïtiennes n'ont pas le même droit aux emplois que les mères natives, cela nous amène à penser comme Pourtois l'avait dit, c'est à cause que certains « stéréotypes culturels institutionnalisés » sont utilisés comme des barrières. Ces stéréotypes incitent les mères à remettre en question les interventions des intervenantes de la SAE et celles du milieu scolaire envers leurs enfants qui, selon elles, donnent plus de chance aux enfants de souches de développer une bonne estime de soi. La réponse à leurs questions pouvait aller dans le sens de Fraser, lorsqu'elle fait appel aux vraies discussions d'une demande de justice impartiale à la place d'une justice de reconnaissance. Cette justice impartiale voudrait que de ces mères immigrantes ne soient pas obligées de se courber alors que l'intérêt de leurs enfants est menacé par le système de service de la SAE. En fait, Fraser (1998), a très bien démontré que la méconnaissance identitaire ne découle pas seulement de la déficience du système de redistribution économique et de la discrimination, mais que la dynamique culturelle est aussi en cause.

3. Ambiguïté du concept de bien-être de l'enfance prôné par la loi Canadienne

L'objectif primordial des lois qui gouvernent le bien-être de l'enfance en Ontario consiste à « promouvoir l'intérêt suprême des enfants et des jeunes et à assurer leur protection et leur bien-être (selon le site internet du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires).

Au Canada, l'intérêt supérieur des enfants (ISE) est intégré dans toutes les lois provinciales traitant de la vie familiale, de l'immigration et du bien-être social pour les enfants (La conférence de la Convention relative aux droits de l'enfant., les 27 et 28 février 2009). Il constitue l'un des principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Cependant, le manque de précision de l'ISE fait l'objet de critique. Ainsi, cette situation nous pousse à s'interroger: comment peut-on parler de l'intérêt des enfants si on n'arrive même pas à une définition de ce concept? Nous sommes d'accord que l'intérêt des enfants est placé en avant-garde dans toutes les prises de décision, mais il est primordial de tomber d'accord sur une définition précise. En effet, les conférenciers étaient conscients du caractère vague et l'absence de définition précise de l'ISE. Une faiblesse qui ouvre la voie aux interprétations des décideurs (La conférence de la Convention relative aux droits de l'enfant., les 27 et 28 février 2009, p.9).

La loi est là pour protéger les enfants qui sont à risque d'être maltraités et/ou négligés, mais comment définissent-ils et/ou caractérisent-ils le contexte de la maltraitance? En d'autres mots, dans Le cadre même de la loi, quelle est la perception du bien être ?

Le Ministère comprend le bien-être de l'enfant comme le droit de l'enfant à vivre dans des conditions matérielles nécessaires à son développement, même en dehors de leur communauté familiale. La loi voit l'intérêt des enfants en premier, mais pas celui des parents et, se montre très soucieuse de leur bien-être. Mais, les résultats sont très ambigus. Comment?

Selon les expériences témoignées par les participantes de la recherche, voici la situation d'un enfant haïtien qui se trouve dans le système: manque de soin physique et affectif, manque d'attention, etc. Généralement, comme déjà argumenté dans les chapitres pensent qu'en bout de course, l'avenir de leur enfant est davantage compromis eu égard la priorité précédents, le résultat final est un enfant désorganisé qui peine à trouver sa place dans la société. En d'autres mots, elles

pensent qu'en bout de course, l'avenir de leur enfant est davantage compromis eu égard la priorité de l'intérêt suprême des enfants lorsqu'il est pris en charge par la SAE que lorsqu'il vit avec sa famille. Alors, les mères haïtiennes remettent en question les capacités des autorités à assurer le bien-être de leur enfant. C'est pourquoi elles ont de la difficulté à comprendre qu'on leur retire la garde de leurs enfants, soi-disant pour les protéger et assurer leur bien-être, mais leurs enfants vont être placés dans des familles d'accueil où leurs conditions vont être encore plus misérables. Elles ne nient pas la pertinence des lois voulant protéger la santé et le développement des enfants, mais elles s'inquiètent de la façon dont la Loi est appliquée et son impact sur le bien-être des enfants.

Nous devons aussi reconnaître que l'absence de compréhension de la culture de ces mères par les intervenantes est un problème majeur qui prend la forme de difficultés de communications. L'incompréhension de la culture des mères haïtiennes favorise l'omniprésence des malentendus et déclenche chez ces mères du stress, de la dépression, du regret et le dégoût envers une vie qui devait-être améliorée par l'arrivée dans une terre d'accueil prometteuse. Disons que les intervenants ont probablement oublié de tenir compte de la langue, des rites des croyances différentes lorsqu'ils ont reçu des signalements. Dans l'œil de ces mères, la méfiance occupe la place des deux côtés, d'une part, les intervenantes pensent que ces mères ne sont pas en mesure de prendre soin de leurs enfants et qu'ils seraient avisés de les placer dans des centres d'accueil ou chez des familles d'accueil et d'autre part, ces mères ne croient pas que leurs enfants puissent être bien chez un étranger. Ainsi, Fraser croit que la justice sociale ne doit pas être sectorielle mais une responsabilité mutuelle acceptable par toutes les parties concernées.

Recommandation pour la pratique (Propositions d'un modèle d'intervention)

« ...la justice exigerait une absence de subordination dans le statut. Celle-ci serait une condition nécessaire de la participation paritaire à la vie sociale et, dès lors, une exigence de justice au même titre que le bénéfice de ressources matérielles et la jouissance de libertés fondamentales. Cette condition serait « relationnelle » ou « intersubjective ». Elle garantirait que « chacun a un droit égal de poursuivre l'estime sociale dans des conditions équitables d'égalité des chances » ou encore, dans une formulation négative, que « chacun a le droit de ne pas être mésestimé sur la base de classifications de groupe institutionnalisées qui mineraient son statut de partenaire à part entière dans les interactions sociales » (Pourtois, 2009, p.179).

Les résultats des interviews avec les mères nous montrent plusieurs facteurs et nous avons été en mesure de faire un certain nombre de constats sur ce qui contribue à produire des injustices au

détriment des femmes ou de la famille haïtienne. Alors, comme l'affirme Fraser, c'est en s'efforçant d'agir sur ces facteurs que l'on pourra éventuellement remédier à l'injustice (p.170). Dans ce contexte, il paraît important de recommander un modèle d'intervention qui soutiendrait la relation entre la famille haïtienne ou d'autres familles immigrantes et les intervenantes dans les différentes interventions.

À lumière de ce qui ressort des dires des mères, nous recommandons qu'un nouveau modèle d'accompagnement soit mis en œuvre au sein des SAE. Ce modèle va tenir compte des valeurs entretenues par les mères immigrantes, leur intégrité, la possibilité de développer leur rapport de soi, ce qui présuppose des relations de reconnaissance comme Fraser le relate dans son article (1998). Il est aussi important que les valeurs culturelles de ces mères soient prises en considération pendant les interventions. Il faut que les écoles qui font des signalements s'assurent que tous les enfants dont ils ont la responsabilité aient les mêmes droits et qu'il n'est pas question de favoriser les enfants blancs au détriment des enfants noirs car, le rapport d'analyse a démontré que le taux de signalement est plus fort chez les noirs que chez les blancs et souvent les tensions commencent dans une école. Une politique de partage et de suivi, selon Fraser, qui prend la situation des mères et des enfants immigrants en considération est d'ailleurs un moyen efficace de reconnaissance. Cette politique de suivi va tenir compte de l'aspect d'amour, de respect ou de solidarité à raison des dimensions du rapport à soi concernées : confiance en soi, respect de soi, estime de soi. Dans de telles perspectives, une politique de la reconnaissance devrait avoir pour ambition d'assurer à chacun des chances égales de former son identité et ce, en protégeant les bases sociales de reconnaissance nécessaires. A cet effet, nous pouvons ajouter un soutien économique pour les mères immigrantes afin de les aider à se prendre en main même avant de devoir composer avec des intervenants suite à un signalement.

Lorsque la situation s'y prête, un processus de reconnaissance migratoire est aussi envisageable pour faciliter un bon soutien aux mères et à leurs enfants au lieu de se placer en maître et seigneur pour arracher de leurs mains leurs enfants pour les confier ensuite à des étrangers. Ce processus de reconnaissance migratoire va permettre aux intervenantes de chercher à s'informer chez l'immigrante sur son mode de vie, son réseau social et familial, ses valeurs, pour avoir une meilleure compréhension de l'ampleur des changements et des difficultés d'adaptation auxquelles elles doivent faire face. Au lieu de compliquer davantage la vie de ces mères/familles par

l'humiliation, en remettant en question ses capacités parentales, l'intervenante devrait plutôt jouer un rôle d'évaluateur (recherche de sens) de la situation présente en reconnaissant les difficultés ou les défis liés à l'immigration et chercher des façons de soutenir ces mères. Comme représentants de la SAE, ils devraient chercher à mieux connaître leurs conditions de vie actuelles (les défis auxquelles elles sont confrontées): logement, travail, famille, préjugés fondés sur ces mères à cause de l'ethnicité au lieu de les menacer d'enlever leurs enfants suite à un signalement. Les intervenantes de la SAE sont les mieux placées, étant donné leur connaissance de la société d'accueil, pour donner de l'information non seulement sur les lois, les droits, les responsabilités et les ressources, mais aussi sur les valeurs prédominantes de la société d'accueil dans le but de faciliter la vie des mères immigrantes et leurs enfants. Ils devraient également, dans la mesure du possible, aider ces mères à accéder aux ressources matérielles leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels, ce qui favoriser grandement l'établissement d'une relation de confiance. Ainsi, le signalement ne serait pas vu comme une tragédie par ces mères mais davantage comme une opportunité de connaître la valeur de l'autre et d'améliorer leurs conditions de vie.

Il est important de préconiser la souplesse quand on aborde une mère immigrante car, ces mères possèdent des qualités et des savoir-faire pouvant être mobilisés pour remédier à la situation de compromission de la santé et du développement de l'enfant. Car, un signalement est une expérience éprouvante pouvant désorganiser une famille qui cherche par tous les moyens à s'adapter à une nouvelle vie. Nous avons besoin de l'empathie et de l'authenticité, la compréhension et le sens de l'humour dans notre relation interethnique pour éviter les conflits et les tensions dans la relation entre l'immigrante et l'intervenante. Les deux parties sortiraient gagnants de ce recadrage des objectifs visés par l'intervention.

Limites du mémoire.

La situation actuelle de pandémie mondiale a un impact important sur la planification et la réalisation de cette recherche. En effet, le consentement à participer à la recherche entre les participantes et moi a été réalisé verbalement au lieu de permettre aux mères de lire le formulaire de consentement à leur rythme. De plus, la majorité de notre entrevue a été réalisée par téléphone, soit trois sur quatre. Ainsi, nous n'avons pas eu l'opportunité d'observer le non-verbal des mères.

Derrière un téléphone, on cherche à comprendre à partir du ton de la voix. Dans une telle étude, il serait aussi important d'utiliser des non-dires dans les analyses des résultats.

Finalement, je souhaite que cette recherche serve de base pour susciter d'autres recherche sur les expériences de mères haïtienne au Canada lorsqu'il s'agit de leur situation avec les SAE.

BIBLIOGRAPHIE

Livre

- Bourque, R. (1999). Chapitre 3. Les mécanismes d'exclusion des immigrants et des réfugiés. Dans : Legault, G., Et Rachédi, L. (dirs.). *L'intervention interculturelle*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 335 p.
- Chebel d'Appollonia, A. (2011). Chapitre 1. Les frontières sémantiques du racisme. Dans: A. Chebel d'Appollonia, *Les frontières du racisme: Identités, ethnicité, citoyenneté* (pp. 15-38). Paris: Presses de Sciences Po.
- Legault, G., Et Rachédi, L. (dirs.). (1999). *L'intervention interculturelle*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 335 p.
- Legault, G. et Fronteau, J. (2008). Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés. Dans Legault, G. et Rachédi, L. (2008). *L'intervention interculturelle*, 2^e édition. Montréal : Gaëtan Morin, p.43-66
- Roy, G., Legault, G., et Rachedi, L., (2008). Chapitre 4. Les modèles de pratique et les idéologies d'intervention. Dans : Legault, G., Et Rachédi, L. (dirs.). *L'intervention interculturelle*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, 335 p.

Articles

- Association ontarienne Des Sociétés De L'aide À L'enfance (2018). « À propos des sociétés d'aide à l'enfance » Document disponible [en ligne] à l'adresse [Http://www.oacas.org/fr/sae-et-protection-de-lenfance/], consulté le 10 décembre 2019
- Bilge, S. (2015.). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2),9-32.
- Bywaters, P., Brady, G., Sparks, T., & Bos, E. (2015). Inequalities in child welfare intervention rates: The intersection of deprivation and identity. *Child & Family Social Work*, 21(4), 452-463.
- Cohen-Émérique, M. (1993). L'approche interculturelle dans le processus d'aide. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 71-91.
- Commission ontarienne des droits de la personne (rapport), 2018, *Enfance interrompues. Surreprésentation des enfants autochtone et noirs au sein du système de bien-être de l'enfance de l'Ontario*, [En ligne] à l'adresse https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-667.pdf. [Consulté le 20 juin 2020]
- Couturier, Y., & Carrier, S. (2003). Pratiques fondées sur les données probantes en travail social: un débat émergent. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 68-79.
- Crenshaw, K. W., & Bonis, O. (2005). Cartographies des marges: intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre* (2), 51-82.

- Dawson, R., & Callahan, M. (2001). Débat: L'évaluation Du Risque Dans Les Services De Protection De L'enfance. *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 18(1), 165-179.
- Demazière, D. (2011). L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui. *Recherches qualitatives*, 30(1), 61-83.
- Eckert, H. (2008). Bihl A. et Pfefferkorn R., (2008), Le système des inégalités. La Découverte, coll.«Repères». *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, (104), 83-87.
- Eid, P., Magloire, J. et Turenne, M. (2011). Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés. Québec: Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Repéré à http://www.cdpcj.qc.ca/publications/documents/profilage_rapport_fr.pdf
- Conseil de recherche en science humaines. Énoncé politique des trois conseils (EPTC 2). (2008). Éthique de la recherche avec les êtres humains.
- Fraser, N. (1998). Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires. *Politique et Sociétés*, 17 (3), 9–36. <https://doi.org/10.7202/040127ar>
- Fong, K. (2017). Child welfare involvement and contexts of poverty: The role of parental adversities, social networks, and social services, *Children and Youth Services Review*, Vol. 72, p.5-13.
- Gomez Cardona, L. (2012). Les stratégies des familles haïtiennes de Montréal quant aux maux de ventre de leurs enfants. *Diversité urbaine*, 12 (2), 89–111. <https://doi.org/10.7202/1022852ar>
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). L'aventure de la recherche qualitative. La presse de l'Université d'Ottawa. P.270
- Gorza, M. Et F. Bolter (2012). Indicateurs de bien-être de l'enfant, une déclinaison en protection de l'enfance est-elle possible? *Journal du droit des jeunes*, Vol. 312, no2, p.26-36.
- Harper, E., & Kurtzman, L. (2014). Intersectionnalité: regards théoriques et usages en recherche et en Intervention féministe: présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 15-27.
- Honneth, A., (2004). La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du MAUSS*, 2004, Vol. 1, no23, p. 133-136.
- Jacob, M. & Laberge, D. (2001). L'évaluation des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse : étude des facteurs qui influencent les décisions prises par les intervenants. *Criminologie*, 34 (1), 123–155. <https://doi.org/10.7202/004753ar>
- Jeha, E. (2002). L'intervention interculturelle avec les familles immigrantes dans un contexte de bien-être à l'enfance : perception et défis des intervenants. Mémoire déposé à l'école de service social.

- Jounin, N., Palomares, É., & Rabaud, A. (2008). Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires. *Sociétés contemporaines*, (2), 7-23.
- Kathy, V., & al., (2009). L'intérêt supérieur de l'enfant: signification et mise en application au Canada. [En ligne] à l'adresse https://www.law.utoronto.ca/documents/conferences/BestInterestsChild-Report_fr.pdf. Consulté le 28 août.
- Labelle, M., Field, A. M., & Icart, J. C. (2007). Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec.
- L'Ériger C., (2016). Portrait des inégalités sociales au Québec. 31e congrès de la FTQ. Dépôt légal – 4e trimestre 2016 Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ISBN 978-2-89639-337-4 www.ftq.qc.ca
- L'honorable M. Coteau, (2017). « Loi édictant la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, modifiant et abrogeant la Loi sur les services à l'enfance et à la famille et apportant des modifications connexes à d'autres lois » [soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille [Loi de 2017 sur le), L.O. 2017, chap. 14 – Projet de loi 89] Document disponible [en ligne] à l'adresse [\[https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/s17014\]](https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/s17014),
- Linares, J. L. (2011). Le thérapeute de famille face à l'interculturalité. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, (2), 145-159. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2011-2-page-145.htm>
- Maitra, B. (2005). Culture and child protection. *Current Paediatrics*, 15(3), 253-259.
- Maiter, S., Alaggia, R., & Trocmé, N. (2004). Perceptions of child maltreatment by parents from the Indian subcontinent: Challenging myths about culturally based abusive parenting practices. *Child Maltreatment*, 9(3), 309- 324.
- Maiter, S., Stalker, C. A., & Alaggia, R. (2009). The experiences of minority immigrant families receiving child welfare services: Seeking to understand how to reduce risk and increase protective factors. *Families in society*, 90(1), 28-36.
- Mayer, R. & M.-C. Saint-Jacques. 2000. « L'entrevue de recherche », chapitre 5, dans *Méthodes de recherche en intervention sociale* (sous la dir. de R. Mayer et coll.), Montréal, Gaëtan Morin, p.115-130. (ISBN : 2-89105-748-1)
- Miller, K. M., Cahn, K., Anderson-Nathe, B., Cause, A. G., & Bender, R. (2013). Individual and systemic/structural bias in child welfare decision making: Implications for children and families of color. *Children and Youth Services Review*, 35(9), 1634-1642.
- Miller, K. M., Cahn, K., Anderson-Nathe, B., Cause, A. G. et Bender, R. (2013). Individual and systemic/structural bias in child welfare decision making: Implications for children and families of color. *Children and Youth Services Review*, 35(9), 1634- 1642. doi: 10.1016/j.childyouth.2013.07.002

- Ministère Des Services À L'enfance Et Des Services Sociaux Et Communautaires (2018). [Document disponible] [En ligne] à l'adresse www.mcscs.gov.on.ca/fr/mcscs/programs/community/index.aspx
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2016): Normes de la protection de l'enfance en Ontario, p.158 [En ligne] à l'adresse <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/childremsaid/Child-Protection-Standards-2016-FR.pdf>. [Visite le 29 juin 2020].
- Ouellette, F. et St-Jacques, M.C., (2000). « Les techniques d'échantillonnage », chapitre 3. Dans *Méthodes de recherche en intervention sociale* (sous la dir. de R. Mayer et coll.), Montréal, Gaëtan Morin, p.71-90 (ISBN : 2-89105-748-1)
- Pietrantonio, A. M., Wright, E., Gibson, K. N., Alldred, T., Jacobson, D., & Niec, A. (2013). Mandatory reporting of child abuse and neglect: Crafting a positive process for health professionals and caregivers. *Child Abuse & Neglect*, 37(2-3), 102-109.
- Poitras, M. (2014). L'incertitude dans la prise de décision de signaler la maltraitance envers les enfants à la protection de la jeunesse: étude comparative des processus décisionnels du personnel scolaire entre des situations d'enfants de groupes culturels minoritaires et des situations d'enfants du groupe culturel majoritaire.
- Pourtois, H. (2009). La reconnaissance : une question de justice ? Une critique de l'approche de Nancy Fraser. *Politique et Sociétés*, 28 (3), 161–190. <https://doi.org/10.7202/039008ar>
- Rhein, C. (2002). Intégration sociale, intégration spatiale. *LEspace géographique*, 31(3), 193-207.
- Robichaud, M. J. (2018). L'évaluation en contexte interculturel: les processus de prise de décision des professionnelles des services de la protection de la jeunesse. Thèse doctorat
- Rullac, S. (2011). De la scientificité du travail social. Quelles recherches pour quels savoirs? *Pensée plurielle*, (1), 111-128.
- Statistique Canada. [En ligne] à l'adresse : www.statista.com/statistics/255404/number-of-children-in-foster-care-in-the-united-states-by-race-ethnicity/. Visité le 20 juin 2020]
- Tessier, H. (2006). « Quand la raison du plus fort continue d'être la meilleure. De la domination d'une théorie à la violence institutionnelle: l'usage abusif des théories de l'attachement en Protection de la jeunesse ». *Nouvelles pratiques sociales*, n°19(1), p.58-71.
- Tritah, A. (2019). Inégalité et mobilité sociale : le rôle du financement de l'éducation. *Revue économique*, vol. 70(5), 819-845. Doi:10.3917/reco.705.0819.
- Trocmé, N. & Wolfe, D. (2001) *Maltraitance des enfants au Canada : Résultats choisis tirés de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*. Ottawa (Ontario) : Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux

Annexe 1 : GUIDE D'ENTRETIEN

Premier entretien : comment elles ont vécu cette situation, comment elles y ont réagi.

Présentation de la mère

- ❖ Pouvez-vous me parler un peu de vous (qu'est-ce qui vous définit en tant que femme : famille, processus migratoire, emploi, origine...)?
- ❖ Comment trouvez-vous le rôle de mère en tant que mère immigrante?
- ❖ Comment vous percevez votre réussite dans votre pays d'accueil?
- ❖ Défis liés en tant que mère immigrante?

L'expérience des mères avec les services de la SAE

- ❖ Comment avez-vous réagi lorsque vous avez su que votre enfant avait été signalé à la SAE? Comment ça s'est passé?
- ❖ Quel sont vos sentiments par rapport à ce signalement à la SAE?
- ❖ Comment évaluez-vous le service offert par la SAE dans votre cas?
- ❖ Trouvez-vous de l'appui d'autres organisations pour vous aider dans le dossier, et comment vous trouver ces services?
- ❖ Vous sentez-vous écouté?
- ❖ Comment considérez-vous votre environnement immédiat (Personne autour de vous) ?
- ❖ Quel est l'importance des réseaux sociaux dans votre quotidien ?
- ❖ Avez-vous l'impression que comme mère immigrante, votre réalité et vos besoins sont bien compris par les intervenants de la SAE ? Expliquez
- ❖ Avez-vous l'impression que le jugement des intervenants est influencé par le fait que vous êtes une mère haïtienne? Comment?

2eme entretien : explorer leur rôle et leur contribution à la définition de situation

Bien-être de l'enfant et SAE

- ❖ Pour vous, lorsque l'on parle de bien-être de l'enfant, de quoi parle-t-on? A quoi réfère-t-on?
- ❖ Avez-vous l'impression que la SAE et vous avez la même compréhension de ce qu'est le bien-être de l'enfant et le rôle des parents pour y répondre?

Perception des mères sur les services de la SAE

- ❖ Est-ce que vous pouvez nous dire tout ce que vous avez entendu au sujet des services de l'aide à l'enfance (SAE)?
- ❖ Comment évaluez-vous la relation entre la SAE et la communauté haïtienne? Comment expliquez-vous que la relation soit ainsi ?
- ❖ Quelles recommandations feriez-vous à la SAE pour améliorer leurs services aux familles Haïtiennes?

Annexe 2 : Formulaire de consentement

Titre du projet: Une réflexion sur les pratiques interculturelles: l'expérience des mères haïtienne avec les intervenantes de la SAE.

Nom de la chercheure: Marthe LEROY ZAMOR

Courriel/email : mlero092@uottawa.ca

Superviseure : Sébastien SAVARD Ph.D., Directeur intérimaire de l'école de service social Université d'Ottawa/University of Ottawa

Adresse/adress: 120 Université, Bureau/office 12002C (FSS12002C).

Téléphone/téléphone : 613-562-5800 ext. 6811.

Courriel/email : ssavard@uottawa.ca

Site web/website : <http://www.grefops.ca/>

Invitation à participer: Je suis invitée à participer à la recherche intitulée Une réflexion sur les pratiques interculturelles: L'expérience des mères haïtienne avec les intervenantes de la société d'aide à l'enfance réalisée par Marthe LEROY ZAMOR, *et supervisée par le professeur Sébastien SAVARD Ph.D., dans le cadre du mémoire de maîtrise de Mme Leroy Zamor.*

But de l'étude: Le but de l'étude est de comprendre l'expérience des mères immigrantes d'origine haïtienne dont au moins un de leurs enfants a été pris en charge par le service de la Société d'aide à l'enfance.

Participation: Mon implication consistera essentiellement à participer à deux entrevues sous forme de récit de vie d'une durée une heure chacune pendant lesquelles je parlerai de mes perceptions par rapport à mon parcours dans le système de la SAE et aussi expliquer mon rôle et

ma contribution à la définition de la situation. **Vue la situation actuelle dans laquelle nous vivons, les entrevues auront lieu par vidéoconférence (facetime, Skype, zoom, etc.) ou par téléphone (facetime) et les entretiens seront enregistrés.** Une première séance est prévue pour la mi-mai 2020 selon la disponibilité de la participante. La deuxième séance est prévue une semaine après, soit vers la fin du mois de mai 2020 à un moment approprié pour les participantes.

Risques: Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique que je partage de l'information personnelle liée à mes expériences dans le service de l'aide à l'enfance, il est possible qu'elle génère des inconforts émotionnels (colère, tristesse, découragement, etc.). J'ai reçu l'assurance de la chercheuse que tout sera fait en vue de minimiser ces risques en arrêtant la conversation si j'en ressens le besoin et en me référant à des ressources appropriées. **Par exemple, au besoin, je peux utiliser les ressources suivantes: - allo j'écoute (bilingue, en tout temps) : 1-866-925-5454 service d'aide en santé mentale et mieux-être - Bureau des services à la jeunesse (BSJ) : Ligne de crise pour enfants, jeunes et familles de l'Est de l'Ontario (2301 Carling Avenue, Ottawa, ON) 1-877-377-7775 (Sans frais) <http://www.icrs.ca/fr/> Distress Centre of Ottawa : ligne de détresse pour adulte à Ottawa, 613-238-3311**

La chercheuse s'engage à régulièrement vérifier si je suis en mesure de continuer l'entrevue. En tout temps, j'aurai la possibilité d'exprimer mon désir de cesser ma participation à l'étude et si tel est mon désir, la chercheuse s'engage à ne pas utiliser mon témoignage dans son étude et à retirer toute citation reprenant mes propos dans les rapports et communications issus de cette recherche.

Bienfaits: Ma participation à cette recherche contribuera à développer des connaissances supplémentaires sur l'expérience des femmes immigrantes avec les services d'aide à l'enfance et à donner l'opportunité à une communauté vulnérable de faire entendre leur voix et à partager leur préoccupation sur cette question. Ainsi, ma participation à cette recherche pourrait non seulement me donner la chance de m'exprimer, mais, également de sensibiliser les responsables des agences offrant des services d'aide à l'enfance de lire ou d'entendre la préoccupation de la communauté haïtienne d'Ottawa en lien avec leurs services.

Confidentialité et anonymat: J'ai l'assurance de la chercheuse que l'information que je partagerai avec elle restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que pour contribuer à la connaissance des expériences des mères haïtiennes, et selon le respect de la confidentialité.

L'anonymat : Aucune information permettant de m'identifier ne sera présente dans le mémoire; les noms des participantes ne seront pas cités et mon nom par un pseudonyme ou de noms d'emprunts codifiés dans tout rapport ou communications où seront présentés les résultats de la recherche. Seule la chercheuse connaîtra la véritable identité des participants.

Conservation des données: Les enregistrements sonores seront conservés dans un casier verrouillé et les transcriptions seront enregistrées dans l'ordinateur de l'étudiante responsable de la recherche, lequel est muni d'un mot de passe. Une fois le mémoire déposé, les enregistrements seront supprimés après 5 ans. Les bandes sonores des entrevues seront détruites ou effacées définitivement 5 ans après la conclusion de la recherche.

Compensation: une compensation me sera offerte sous forme d'une carte cadeau, d'un montant de **30 dollars par participante (15\$ par entretien)**. J'aurai droit à la compensation même dans le cas où je déciderais de me retirer de l'étude avant la fin de l'entrevue. Dans le cas où je déciderais de me retirer de l'étude pendant ou après la première rencontre, j'aurai droit à un montant de \$15, à travers un cadeau de Tim Hortons. C'est-à-dire, je n'aurai pas droit à la deuxième carte cadeau de 15 \$. Je dois participer, par exemple, aux deux entretiens pour avoir la somme au complet, soit \$30.

Participation volontaire: Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si, je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment ne seront pas *prises en compte dans le cadre de la recherche*.

Acceptation: Je, (*nom du participant*), accepte de participer à cette recherche menée par *Marthe LEROY ZAMOR étudiante à la maîtrise en Service social de l'Université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par le professeur Sébastien SAVARD*.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec la chercheuse ou son superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant: (*Signature*) Date: (*Date*)

Signature du chercheur: *Marthe Leroy Z.* Date:

Annexe 3 : AFFICHE DE RECRUTEMENT

Le gout de participer à un projet de recherche avec nous?

Mère haïtienne âge de 18 ans et plus, vivant dans la région d'Ottawa ayant vécu et/ou en train de vivre une expérience avec la SAE et francophone/créolophone ?

Nous sommes à la recherche des mères haïtiennes pour participer à une recherche qui s'intéresse à la manière dont elles perçoivent les systèmes de protection de l'enfance.

Vous allez participer dans deux entrevues semi-dirigée d'environ 60 minutes chacune.

Vous êtes intéressée à participer dans cette recherche? Appelez-moi au 613-400-1757 ou laissez un message à l'attention de Marthe Zamor Leroy, candidate à la maîtrise en service social, au mlero092 @uottawa.ca

Nous vous encourageons de faire vite car la sélection des participantes sera faite suivant le principe du « premier-arrivé, premier-servi »

Une compensation financière de 30\$ (15\$ par entretien) sera remise aux participantes

Nous aimerions réaliser les entretiens dans un endroit de votre choix. Mais, au regard de la date prévue, à cause de la situation (Covid-19) qui se présente actuellement et les mesures prises par l'Universités d'Ottawa qui interdisent tout contact direct avec les participants, il est préférable qu'ils se réalisent par vidéoconférence (soit par Skype, téléphone, facetime, zoom, etc.), selon votre choix.

